

**Acheminement de la valise diplomatique :
Alger rejette la procédure proposée par Paris**

P-02

**Du classique
à l'islamique**

**Le CPA révolutionne
le financement LPP**

L'EXPRESS

QUOTIDIEN NATIONAL D INFORMATION /Mardi 12 Août 2025//N° 1136// PRIX 20DA

Au Conseil de sécurité de l'ONU

P-05

P-03

L'Algérie dénonce l'ennemi de l'humanité

A l'ONU, l'Algérie dénonce une escalade dangereuse à Gaza. Le représentant permanent Amar Bendjama a condamné avec force la décision israélienne de déplacer massivement la population et de réoccuper la bande de Gaza, exhortant le Conseil de sécurité à assumer ses responsabilités.



IATF 2025 :

P-04

Alger veut transformer la Foire africaine en moteur de croissance

P-04

**Un texte attendu, fruit de trois
ans de concertation
Loi 12-25 : coup
d'accélérateur pour
l'industrie minière**



Elle invite les jeunes motivés à le faire en ligne P-05

**L'ANP ouvre les inscriptions
pour ses forces spéciales**

L'ANP ouvre les candidatures pour ses unités d'élite. Via une plateforme en ligne dédiée, elle invite les jeunes motivés à rejoindre les forces spéciales, formations d'excellence exigeant discipline, engagement total et haut niveau de préparation.



Acheminement de la valise diplomatique

Alger rejette

la procédure proposée par Paris

L'Algérie rejette fermement la procédure temporaire proposée par la France pour l'acheminement de la valise diplomatique, la jugeant contraire aux Conventions de Vienne et aux accords bilatéraux. Alger dénonce une mesure discriminatoire, provocatrice et contraire aux obligations internationales, et exige le rétablissement immédiat des accès permanents pour ses agents diplomatiques et consulaires.



L'Algérie a exprimé son refus ferme de la procédure temporaire proposée par le ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères concernant l'accès des agents algériens accrédités aux zones réservées des aéroports parisiens pour l'acheminement ou la récupération de la valise diplomatique, a appris l'APS de source informée. Selon la même source, le ministère des Affaires étrangères, direction générale du Protocole, a accusé réception de la note verbale émise par le ministère français le 7 août dernier. Celle-ci proposait une nouvelle procédure encadrant l'accès des agents diplomatiques algériens à ces zones spécifiques. Pour Alger, la nouvelle mesure viole l'obligation de la France d'assurer le bon fonctionnement des missions diplomatiques et consulaires présentes sur son territoire. L'article 25 de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques impose à l'État hôte d'accorder toutes facilités à ces représentations. De même, l'article 5 de la Convention de Vienne sur les

relations consulaires oblige l'État de résidence à permettre aux postes consulaires d'exercer librement leurs fonctions. Or, la procédure communiquée maintient des obstacles manifestes au bon fonctionnement de l'ambassade d'Algérie à Paris et des postes consulaires sur l'ensemble du territoire français. Plus précisément, en ce qui concerne la valise diplomatique, la nouvelle réglementation enfreint l'article 27, alinéa 7, de la Convention de Vienne, qui reconnaît à toute mission diplomatique le droit d'envoyer l'un de ses membres accrédités récupérer directement et librement la valise diplomatique auprès du commandant de l'aéronef. Ce principe est également consacré à l'article 13, alinéa 7, de la Convention consulaire algéro-française de 1974, qui prévoit que « le poste consulaire peut envoyer un de ses membres prendre, directement et librement, possession de la valise des mains du commandant du navire ou de l'aéronef ». En pratique, la France satisfait à cette obligation en attribuant aux missions diplomatiques et consulaires des badges

d'accès permanent aux zones de sûreté à accès réglementé (ZSAR) dans les aéroports. Toute mesure excluant la mission diplomatique et les consulats algériens de cette pratique constitue, selon Alger, une violation flagrante des engagements pris dans le cadre des deux conventions. L'Algérie estime en outre que la procédure proposée contrevient au principe de non-discrimination inscrit à l'article 47 de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques et à l'article 72 de la Convention de Vienne sur les relations consulaires. En ciblant exclusivement les agents de la mission diplomatique algérienne, elle constitue un traitement inégal inacceptable. Le rappel est fait que la décision initiale de retirer les badges d'accès permanents aux agents algériens était déjà discriminatoire. Remplacer cette mesure par une autre qui conserve le même caractère discriminatoire ne fait, selon Alger, qu'aggraver la violation. Autre point relevé par Alger : la nouvelle procédure ne mentionne que l'ambassade à Paris et ignore totalement les consulats algériens implantés en

France, qui subissent pourtant les mêmes restrictions. L'Algérie considère que ces postes doivent bénéficier du même traitement, afin de garantir un fonctionnement sans entraves. Par ailleurs, la nouvelle réglementation introduit des mesures qualifiées de « provocatrices » et « inutilement vexatoires ». Parmi elles : l'obligation d'être systématiquement escorté par la police lors de l'acheminement ou de la récupération de la valise diplomatique ; l'exigence de déposer, 48 heures à l'avance, une demande écrite auprès du ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères pour chaque opération. En conclusion, le ministère algérien des Affaires étrangères indique que la seule solution conforme aux obligations internationales et bilatérales de la France est le rétablissement des badges d'accès permanents pour les agents accrédités de l'ambassade et des consulats algériens. L'Algérie précise que, dès que ces titres d'accès seront rétablis, elle lèvera, sur la base du principe de réciprocité, les mesures équivalentes qu'elle a adoptées. Y. B.

Pour provocation à la haine et à la discrimination

Plainte contre Retailleau

■ Karima Baba Aïssa

L'ancienne bâtonnière de Nîmes, Khadija Aoudia, a déposé plainte devant la Cour de justice de la République contre le ministre de l'Intérieur, Bruno Retailleau, pour « provocation à la haine et à la discrimination ».

L'action est engagée au nom d'une association active dans les quartiers populaires, qui dit constater une hausse des actes et discours discriminatoires. La plainte, enregistrée vendredi dernier, rassemble plusieurs déclarations jugées discriminatoires, notamment envers les Français de confession musulmane, depuis l'arrivée de Bruno Retailleau à la tête du ministère de l'Intérieur.

Me Aoudia, bâtonnière de Nîmes en 2023-2024, affirme que « la seule manière d'éviter le débordement vers la violence, c'est le droit », rappelant que « le droit protège, sanctionne également sans aucune distinction ». Selon elle, ces propos ne sont « pas dignes d'un ministre, gardien du respect de la Constitution ». Parmi les déclarations citées dans la plainte figure celle du 29 septembre dernier, prononcée sur une chaîne de télévision : « L'immigration n'est pas une chance pour la France. » Lors de cette même intervention, le ministre avait ajouté : « L'immigration est un des phénomènes qui a le plus bouleversé la société française depuis 50 ans sans que jamais les Français aient eu à se prononcer. » En février 2025, toujours sur la même chaîne, Bruno Retailleau avait également affirmé : « Le voile est un signe d'apartheid. » Me Aoudia indique qu'elle ira « jusqu'à la Cour européenne des droits de l'Homme » si la procédure n'aboutit pas en France. Elle envisage aussi de saisir la Commission des droits de l'homme des Nations unies.



Décès de hauts responsables dans le crash d'hélicoptère au Ghana

Mohamed Meziane signe le registre de condoléances

Le ministre de la Communication, Mohamed Meziane, a signé, hier, au siège de l'ambassade de la République du Ghana à Alger, au nom du gouvernement algérien, le registre de condoléances suite au décès des ministres de la Défense et de l'Environnement et d'autres hauts responsables dans un crash d'hélicoptère dans la région d'Ashanti, dans le sud du pays. « C'est avec une immense tristesse et une profonde affliction que l'Algérie a appris

le décès des ministres de la Défense et de l'Environnement de la République du Ghana, pays frère, et d'autres hauts responsables, dans un crash d'hélicoptère dans la région d'Ashanti, dans le sud du pays », lit-on dans le message de condoléances. « En cette douloureuse épreuve, je vous présente, ainsi qu'aux familles des victimes, au nom du gouvernement algérien et en mon nom personnel, mes sincères condoléances accompagnées de mes profonds sentiments de

compassion, en espérant qu'elles y trouveront la force de surmonter ces moments difficiles », a ajouté Meziane dans son message. « Avec la disparition de ces hauts responsables, la République du Ghana, pays frère, perd des hommes d'État qui ont consacré leur vie au service de leur pays et défendu ses intérêts avec dévouement et loyauté », a encore écrit le ministre de la Communication. « Tout en vous assurant de notre pleine solidarité dans cette

douloureuse épreuve, je demeure convaincu que votre peuple saura la surmonter et poursuivre sa marche vers davantage de développement et de prospérité », a-t-il ajouté. « Tout en vous renouvelant nos sincères condoléances et toute notre sympathie, nous souhaitons à votre pays frère davantage de progrès et de prospérité. À Dieu nous appartenons et à Lui nous retournons », a-t-il conclu son message de condoléances.

APS

L'EXPRESS



Quotidien national
d'information édité par la
SARL ADRA COM
Adresse : Maison de la
presse Abdelkader Safir,
02 Rue Farid Zouiouache,
Kouba, Alger

Redaction@lexpressquotidien.dz
www.lexpressquotidien.dz
TEL/fax: 023.70.99.92
Service-pub@lexpressquotidien.dz

GÉRANT :
NOURDINE BRAHMI
DIRECTEUR HONORAIRE:
ZAHIR MEHDAOUI
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
RABAH YUCEF RABAH

«POUR VOTRE PUBLICITÉ S'ADRESSER À :
L'Entreprise Nationale de communication
d'Édition et de Publicité»
Agence ANEP 01, Avenue Pasteur Alger

Tel : 020.05.20.91/020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45 / 020.05.13.77

Email : agence.regie@anep.com.dz
Programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

Impression:
Société d'Impression
d'Alger (SIA)
Diffusion:
Media Distribution

Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration adressés ou remis à la Rédaction ne sont pas rendus et ne peuvent faire l'objet d'une réclamation.

L'Algérie dénonce l'ennemi de l'humanité

Amar Bendjama a appelé le Conseil de sécurité à assumer ses responsabilités historiques et humanitaires, déclarant : « L'heure est venue d'imposer des sanctions à la main qui vole la terre, au drapeau qui flotte sur les ruines et à l'ennemi de l'humanité. »

■ Hakim H.



Lors de la réunion d'urgence du Conseil de sécurité consacré, dimanche dernier, à la décision de l'État d'Israël de réoccuper Gaza, le représentant permanent de l'Algérie auprès des Nations unies, Amar Bendjama, a condamné fermement cette décision. « L'Algérie condamne avec la plus grande fermeté la décision de la puissance occupante de déplacer toute la population de la ville de Gaza et du nord de la bande de Gaza, et d'imposer un contrôle militaire total », a-t-il déclaré. Soulignant que « Gaza fait face à l'enfer et est entre les mains d'une puissance occupante qui menace la paix et la sécurité internationales », il a appelé le Conseil de sécurité à assumer ses responsabilités historiques et humanitaires. « Ce Conseil doit se lever pour briser le silence et mettre fin à l'impunité », a-t-il

martelé. Amar Bendjama a déclaré dans le même contexte : « Il s'agit de crimes de guerre et ceux qui tracent leurs plans avec du sang ne doivent pas vivre dans l'ombre de l'impunité. La justice doit les appeler par leurs noms. » « Après 22 mois de déplacements forcés, de famine et de nettoyage ethnique, cette opération non seulement intensifiera la dévastation à Gaza, mais elle éliminera également tout ce qu'il reste, comme si tuer plus de 62 000 personnes ne suffisait pas », s'est-il insurgé. Avec une pointe d'émotion, Amar Bendjama a ajouté : « Pouvons-nous imaginer ce qui se passerait si ce plan était mis en œuvre ? Les objectifs de l'occupation israélienne sont clairs : ils veulent pousser toute la population hors de leur patrie. » À ce sujet, il a noté que « malgré la brutalité de la répression, les Palestiniens n'abandonneront ni leur patrie ni leurs droits

». Convaincu de la détermination des Gazaouis, il a ajouté : « Nous croyons en la capacité des Palestiniens à résister, et nous sommes convaincus que Gaza, malgré ses blessures et l'hémorragie actuelle, se relèvera un jour. » Il a poursuivi : « Soyons clairs, Israël ne se soucie ni du droit international, ni de ce Conseil, ni de l'humanité elle-même, car il agit brutalement et durement, privant les Palestiniens de leur humanité. » Pour conclure, Amar Bendjama a appelé le Conseil de sécurité à assumer ses responsabilités historiques et humanitaires en disant : « L'heure est venue d'imposer des sanctions à la main qui vole la terre, au drapeau qui flotte sur les ruines, à l'ennemi de l'humanité. » L'Algérie avait, samedi dernier, exprimé, dans un communiqué rendu public, sa ferme condamnation et son rejet catégorique des plans sionistes qui hypothèquent

l'avenir de la bande de Gaza, de l'État de Palestine et de la paix dans toute la région, exhortant la communauté internationale à assumer les responsabilités qui lui incombent pour mettre fin à ces plans et stopper la guerre génocidaire subie par le peuple palestinien depuis près de deux ans, a indiqué samedi un communiqué du ministère des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines. Tout en insistant sur « la nécessité de répondre rapidement aux priorités urgentes imposées par la situation actuelle, notamment les conditions humanitaires catastrophiques dans la bande de Gaza », elle avait « réaffirmé que l'établissement de l'État palestinien indépendant et souverain, avec El-Qods pour capitale, constitue un impératif historique inaliénable, imprescriptible et non négociable ».

ÉDITORIAL L'EXPRESS

L'Algérie, voix de la dignité à l'ONU

■ Aïda Mouni

À New York, la voix d'Amar Bendjama a résonné comme un rappel cinglant aux consciences assoupies. Le représentant permanent de l'Algérie auprès des Nations unies n'a pas parlé en diplomate prudent ; il a parlé en témoin d'un crime qui se déroule sous les yeux du monde. Il a nommé les choses : occupation, nettoyage ethnique, famine organisée, génocide. Et il a demandé des actes (pas des déclarations creuses) pour briser l'impunité dont jouit l'entité sioniste. Face à un Conseil de sécurité paralysé, Bendjama a dénoncé la décision d'Israël de réoccuper Gaza-ville et de déplacer de force toute sa population. « Gaza est confrontée à l'enfer », a-t-il lancé, rappelant que l'enclave palestinienne est déjà sous siège depuis des années. Ce n'est pas un nouveau conflit, c'est la continuité d'une politique : détruire, affamer, humilier, et au bout du chemin, effacer un peuple de sa terre. Il a égrené l'arsenal de la terreur : déplacements forcés, famine, soif, massacres, bombardements indiscriminés, humiliations systématiques. Il a rappelé que la Cour internationale de justice enquête sur un « crime plausible de génocide » et que la Cour pénale internationale a lancé des mandats d'arrêt contre des responsables israéliens. Mais ces démarches, aussi essentielles soient-elles, ne suffisent pas tant que le Conseil de sécurité reste figé dans son silence. Bendjama a dit ce que beaucoup pensent mais taisent, le silence n'est pas neutre, il est complice. Il tue autant que les armes. Et il a réaffirmé que, malgré la brutalité, les Palestiniens ne renonceront jamais à leur patrie, ni à leurs droits. Cette certitude, il l'a opposée à l'illusion israélienne d'un effacement possible. Dans cette séance d'urgence, l'Algérie a tenu son rôle historique, celui d'un pays qui, parce qu'il sait ce que signifie la colonisation, place la justice et la dignité au cœur de sa diplomatie. Elle n'est pas une simple observatrice ; elle est en première ligne, à la fois témoin et accusatrice, exigeant du Conseil qu'il use de « ses moyens les plus puissants » pour sanctionner le drapeau qui flotte sur les ruines. Et Bendjama de lancer, dans une formule qui claque comme un verdict : « L'heure est venue de frapper la main qui vole la terre et d'ôter l'ombre à ceux qui vivent du sang versé. » En rappelant que « le silence tue », il a mis en demeure les grandes puissances de choisir leur camp. Car, dans cette guerre contre un peuple désarmé, ne rien faire revient à se tenir du côté du bourreau.

Son Premier ministre l'annonce :

L'Australie s'apprête à reconnaître l'État de Palestine

Le Premier ministre australien, Anthony Albanese, a déclaré hier que son pays reconnaîtra officiellement l'État de Palestine lors de la 80^e session de l'Assemblée générale des Nations unies, prévue en septembre prochain. S'exprimant devant le Parlement australien, à l'issue d'une réunion du Conseil des ministres, M. Albanese a affirmé que cette initiative s'inscrit dans l'engagement de l'Australie en faveur d'une solution à deux États et dans la reconnaissance du droit du peuple palestinien à établir son propre État indépendant. Le chef du gouvernement a insisté sur le fait que cette reconnaissance ne se limiterait pas à un geste symbolique. Elle vise également à contribuer concrètement à relancer le processus de paix au Moyen-Orient, dans un contexte de tensions persistantes. L'annonce australienne est saluée par les Palestiniens. En effet, le ministère palestinien des Affaires étrangères

et des Expatriés a salué hier l'annonce du Premier ministre australien, Anthony Albanese, selon laquelle son pays entendait reconnaître officiellement l'État de Palestine lors de la 80^e session de l'Assemblée générale des Nations unies en septembre. La diplomatie palestinienne, citée par l'agence palestinienne de presse, Wafa, a indiqué que cette décision était conforme au droit international et aux résolutions de l'ONU, et constituait un effort pour parvenir à une paix fondée sur la solution à deux États, saluant cette position « courageuse et historique ». À cet égard, elle a appelé les pays qui n'ont pas encore reconnu l'État de Palestine à initier une telle reconnaissance, à protéger la solution à deux États et à renforcer les chances de parvenir à la paix conformément aux résolutions de la légalité internationale, à l'initiative de paix arabe et à la Déclaration de New York. Elle a également affirmé l'engagement de l'État

de Palestine à construire des relations bilatérales « plus solides » avec l'Australie dans tous les domaines. La décision australienne intervient alors qu'un nombre croissant de pays multiplient les démarches en faveur de la reconnaissance de la Palestine. Quinze États occidentaux ont récemment lancé un appel collectif pour que cette reconnaissance intervienne lors de la prochaine session de l'Assemblée générale. Le contexte reste marqué par la guerre menée par Israël contre Gaza depuis 22 mois, qui a fait plus de 214 000 victimes, entre morts et blessés, en majorité des femmes et des enfants. En mai dernier, l'Espagne, la Norvège et l'Irlande ont officialisé leur reconnaissance de l'État palestinien, suivies par la Slovaquie en juin. Avec l'Australie, le nombre de pays reconnaissant officiellement la Palestine atteindra 149 sur les 193 États membres de l'ONU.

Y. B.

Un texte attendu, fruit de trois ans de concertation

Loi 25-12 : coup d'accélérateur pour l'industrie minière

Publiée au Journal officiel n° 52 du 3 août 2025, la loi n° 25-12 fixe un nouveau cadre pour les activités minières dans le pays. Fruit de trois années de concertation, elle ambitionne de dynamiser un secteur stratégique, de renforcer la transparence et d'attirer les investissements, tout en s'inscrivant dans la stratégie de diversification économique post-hydrocarbures.



■ Kader M.

Désormais la nouvelle loi n° 25-12 du 3 août 2025, régissant les activités minières, a été publiée dans le dernier Journal officiel n° 52. S'inscrivant dans le cadre des réformes visant à renforcer la souveraineté économique, et le soutien de la diversification de l'économie nationale, de par la création de postes d'emploi directs et indirects, et le encouragement du développement des petites et moyennes entreprises. Venue à point nommé et tant attendue, cette loi cible surtout l'attractivité du secteur stratégique des mines en Algérie, voire l'amélioration du climat d'investissement. Ce dernier constitue aujourd'hui un véritable cheval de bataille pour les pouvoirs publics quant à servir d'alternative de l'après-hydrocarbures. De ce fait, la loi des mines comporte une série de mesures

d'incitation et de dispositions encourageant l'investissement minier, tout en renforçant la transparence. Cette loi, faut-il le rappeler, est le fruit d'une large concertation durant trois années avec les différents acteurs, a été adoptée par les députés des deux chambres (APN 16 juin, Sénat 08 juillet). La publication de cette loi dans le Journal officiel vient éclairer la lanterne des opérateurs et acteurs désirant investir dans le domaine minier. De par sa portée, elle comporte des dispositions générales, orientant et régissant l'activité d'une manière encourageant la transparence. Ainsi les articles du titre I des dispositions générales définissent le régime juridique applicable aux activités d'infrastructures géologiques, de recherche et d'exploitation de substances minérales ou fossiles et en fixent le cadre institutionnel les encadrant.

Néanmoins elle exclut dans son article 2 les eaux, les gisements d'hydrocarbures liquides ou gazeux et les schistes combustibles pétroliers et gaziers. Précisant la propriété publique et le bien de la collectivité nationale, la loi précise explicitement que toutes substances minérales ou fossiles découvertes ou non découvertes situées dans l'espace terrestre national du sol et du sous-sol, ou dans les espaces maritimes sur lesquels l'État exerce sa souveraineté ou ses droits souverains. De ce fait, l'État assure la gestion dans une perspective de développement. S'agissant des activités minières, elles sont précisées d'une manière détaillée dans le chapitre 1 du titre II. Il s'agit notamment de la définition de l'activité, l'autorisation minière, la banque des données géologiques, la recherche et le titre minier, le patrimoine géologique. D'autre part, la définition

du patrimoine minéral tient une bonne place dans les articles 6 et 7 du chapitre 2. La prospection et l'exploration minière constituent la recherche minière, ne sont pas en reste, ainsi que les missions des agences minières, et les titres et autorisations minières et de l'exercice des activités minières, précisées dans le titre V. Enfin les droits et obligations des titulaires de titres et autorisations minières, l'organisation du contrôle administratif et technique, les dispositions générales relatives à l'activité minière en mer, et les dispositions pénales, telles que la constatation de l'infraction, et les sanctions pénales telles que l'amende de 200 000 à 2 000 000 DA pour quiconque entreprend des travaux de prospection ou d'exploitation minière sans autorisation, ont été précisés respectivement dans les chapitres VI, VII...

L'enseignement arabe face aux catastrophes

Afra au Caire pour une réunion régionale

Le délégué national aux risques majeurs, Abdelhamid Afra, participe, depuis hier au Caire, à la réunion régionale d'experts consacrée à l'intégration de la réduction des risques de catastrophes dans les programmes éducatifs. Organisée par le Bureau régional de l'UNESCO pour l'Égypte et le Soudan, en collaboration avec la Ligue

arabe et le Bureau des Nations unies pour la réduction des risques de catastrophes, cette rencontre s'inscrit dans le cadre du renforcement des capacités du secteur éducatif face aux situations de crise. Les débats porteront sur les principaux défis auxquels sont confrontés les pays arabes pour accroître la résilience de leurs systèmes d'enseignement,

particulièrement face à la multiplication des catastrophes au cours de la dernière décennie. Ces événements ont touché, directement ou indirectement, plus de 18 millions d'élèves dans le monde arabe, souligne le communiqué du ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire.

IATF
2025 :

Alger veut transformer la Foire africaine en moteur de croissance

À quelques semaines de la 4^e Foire commerciale intra-africaine (IATF), qui se tiendra du 4 au 10 septembre à Alger, l'Algérie déploie une mobilisation sans précédent. Ministères, entreprises publiques et diplomatie se coordonnent pour faire de cet événement continental un levier stratégique de développement, avec un objectif central, celui de décrocher au moins 9 milliards de dollars de contrats et partenariats, soit 20

% des échanges attendus, estimés à 44 milliards par l'Afreximbank. Plus de 2 000 exposants et 35 000 visiteurs professionnels sont attendus, avec un dispositif logistique millimétré : accueil des délégations, transport dédié, application mobile, coordination avec les instances africaines et promotion internationale. Cette rencontre s'inscrit dans une stratégie économique ambitieuse visant à porter le PIB national à 400 milliards de dol-

lars en 2027, puis jusqu'à 600 milliards d'ici 2029, en s'appuyant sur des projets structurants comme la route Tindouf-Zouérate ou la création de zones franches. Pour Alger, l'IATF 2025 est bien plus qu'un salon : c'est une vitrine pour l'économie nationale et une étape clé pour asseoir son rôle de moteur de l'intégration économique africaine.

Y. B.

L'OAPEC le recommande :

« Investir maintenant pour sécuriser demain »

L'Organisation des pays arabes exportateurs de pétrole (OAPEC) a souligné, dans un rapport publié hier, l'importance d'augmenter les investissements dans les installations de stockage souterrain de gaz naturel, les qualifiant de choix stratégique à la fois économique et environnemental.

Dans son rapport intitulé « Le stockage souterrain du gaz et son rôle dans la sécurité énergétique », l'OAPEC indique que cette solution s'est imposée pour plusieurs raisons : sa rentabilité, ses avantages environnementaux et sa capacité à répondre avec flexibilité aux variations saisonnières de la demande. Le stockage consiste à injecter du gaz dans des formations géologiques situées sous la surface de la Terre, comme les gisements épuisés, les cavités salines ou les aquifères profonds, durant les périodes de faible consommation, pour ensuite le récupérer lors des pics de demande. Selon l'OAPEC, le rôle du stockage souterrain ne se limite plus à répondre à la demande saisonnière. Il devient désormais un levier essentiel de la transition énergétique, un allié de l'intégration des énergies renouvelables et un garant de la durabilité du système énergétique. La demande mondiale croissante en gaz naturel, composante majeure du mix énergétique mondial, a renforcé l'intérêt pour ces infrastructures. Elles sont, aujourd'hui, indispensables pour équilibrer offre et demande, notamment dans les pays importateurs. Cette dynamique s'est traduite par une progression notable des capacités de stockage souterrain, passées de 11,1 trillions de pieds cubes en 2000 à 15,44 trillions de pieds cubes fin 2023, soit une croissance globale de 38 %. L'OAPEC estime que, pour les pays arabes, investir dans ces installations est devenu une nécessité stratégique afin de garantir la sécurité des approvisionnements, éviter toute interruption, élargir l'usage du gaz dans le mix énergétique, constituer une réserve stratégique pour faire face aux crises et accompagner le développement de l'hydrogène. Les pays arabes disposent de nombreux atouts : gisements épuisés, abondance des ressources gazières, infrastructures proches des zones de consommation et position géographique clé. Ces éléments offrent une base solide pour bâtir un réseau stratégique de stockage utile tant aux pays exportateurs qu'aux importateurs. L'OAPEC recommande plusieurs actions pour réussir : Étudier et développer les infrastructures géologiques et techniques ; mettre en place un cadre législatif et réglementaire adapté ; stimuler l'investissement et réduire les risques financiers ; nouer des partenariats avec des entreprises internationales expérimentées ; favoriser le partage de savoir-faire entre pays arabes ayant déjà réussi dans ce domaine.

R.E.

Du classique à l'islamique

Le CPA révolutionne le financement LPP

Le CPA a annoncé une nouvelle opportunité pour les acquéreurs de logements promotionnels publics ayant contracté un prêt immobilier sous la forme d'un financement classique.



Du nouveau pour les logements LPP, le Crédit Populaire d'Algérie lance un nouveau service de financement. La banque publique a, en effet, publié, hier, un communiqué à l'attention des bénéficiaires de prêts destinés au financement de l'acquisition de logements de type promotionnel public (LPP). Le CPA a annoncé une nouvelle oppor-

tunité pour les acquéreurs de logements promotionnels publics ayant contracté un prêt immobilier sous la forme d'un financement classique. « En phase avec l'évolution de vos besoins et l'intérêt croissant pour des solutions de financement conformes aux principes de la finance islamique, le Crédit Populaire d'Algérie vous offre désormais la possibilité

de convertir le solde restant de votre prêt immobilier en un financement islamique », précise le communiqué. La banque souligne que cette initiative s'inscrit dans le cadre de « son engagement constant à proposer des services répondant aux attentes de sa clientèle et à les accompagner au mieux dans la réalisation de leurs projets ». Pour toute information concer-

nant cette offre et les modalités de conversion des prêts immobiliers du financement classique vers le financement islamique, « les clients sont invités à se rapprocher de leur agence bancaire afin d'obtenir des réponses à toutes leurs questions et les explications nécessaires », conclut le communiqué du Crédit Populaire d'Algérie. R.N.

Annaba accueille la 4^e édition de la Summer University 4.0 Un rendez-vous stratégique pour la jeunesse universitaire

Sous le slogan « Les étudiants, pilier de l'Algérie victorieuse », plus de 400 jeunes venus de 23 wilayas se retrouvent, jusqu'à vendredi à Annaba, pour une semaine de formation, d'échanges et d'innovation. Objectif : faire émerger une génération de leaders capables de porter les projets de l'Algérie nouvelle.

La 4^e édition de la Summer University 4.0, Lendern Camp 2025, organisée par l'Organisation nationale des étudiants libres, s'est ouverte dimanche à l'université Badji-Mokhtar d'Annaba. L'événement se poursuit jusqu'à vendredi prochain, sous le slogan « Les étudiants, pilier de l'Algérie victorieuse », en présence du secrétaire général de la wilaya, représentant le wali, Abdelkader Djellaoui. Véritable incubateur de projets étudiants, cette rencontre réunit enseignants, partenaires institutionnels et associatifs, ainsi que des étudiants venus de 37 wilayas. L'objectif : former une génération consciente, compétente et engagée, prête à relever les défis de l'Algérie nouvelle. Dans son discours d'ouverture, le secrétaire général de la wilaya a salué le rôle stratégique de cette université d'été dans la consolidation des compétences et le développement de l'esprit d'initiative. Il a appelé à « faire de cet espace un incubateur d'idées et de projets portés par des leaders étudiants capables de contribuer activement au développement du pays ». Ateliers thématiques, tables rondes, formations spécialisées, simulations de gestion de projets, activités sportives et culturelles, visites de terrain... Le programme de cette édition est conçu pour rapprocher les étudiants du tissu économique et social local. La première journée a été marquée par une conférence inaugurale du Dr Benhamouda Boubaker (université de Constantine) sur « La citoyenneté et le rôle des étudiants dans le développement national ». Plus de 400 étudiants, issus de 23 wilayas, prennent part à cette aventure axée sur l'innovation, le leadership et l'entrepreneuriat étudiant. Au-delà de l'apprentissage académique, le Lendern Camp vise à insuffler un esprit de coopération, de créativité et de responsabilité citoyenne, pour que chaque participant devienne un acteur du changement et un ambassadeur des valeurs de l'Algérie victorieuse.

Protection civile

Près de 4 000 interventions en 48 h

En deux jours, les unités de la Protection civile ont mené 3 971 interventions à travers le pays, soit une toutes les 21 secondes. Accidents de la route, incendies, noyades et secours en mer ont mobilisé les équipes, qui ont sauvé 428 baigneurs et pris en charge 295 blessés, tout en maîtrisant plusieurs feux de forêt dans sept wilayas. Durant la période du 10 au 11 août, les unités de la Protection civile ont effectué 3971 interventions, soit une action toutes les 21 secondes, dont 2010 évacuations sanitaires et 530 opérations diverses, dans les

différents types d'intervention suite aux appels de secours, indique un bilan publié par la Direction générale de la Protection civile (DGPC). Ces interventions impliquent des accidents de la circulation, des accidents domestiques, des évacuations sanitaires, des extinctions d'incendies et des dispositifs de sécurité. Selon En effet, nos secours ont enregistré 226 interventions, suite à plusieurs accidents de la circulation à travers plusieurs wilayas du territoire national, qui ont causé la mort à 12 personnes et des blessures à 295 autres personnes.

Les victimes ont été prises en charge sur les lieux puis évacuées vers les structures sanitaires locales. Le dispositif de la Protection civile pour la surveillance des plages autorisées à la baignade a effectué 805 interventions pour le sauvetage de 428 personnes d'une mort certaine, déplorant toutefois le décès de deux individus par noyade. À souligner, le dispositif de lutte contre les incendies de forêts et de récoltes a enregistré 128 interventions pour l'extinction des incendies urbains et industriels, 27 interventions pour les incendies touchant le

couvert végétal. Dans la matinée d'hier, les éléments de la Protection civile ont pu éteindre les feux de forêt déclarés récemment dans les wilayas de Tizi Ouzou, Bejaia, Jijel, Guelma, Sétif, Souk Ahras et Batna. Les incendies de maquis et de broussailles survenus à Azazga, Friha et Aït Toudert (Tizi Ouzou), Chemini, M'Sisna, El Kseur, Ighram (Bejaia), Oued Zenati (Guelma), Bouandas, Tizi Nbrach (Setif), Aïn Zana (Souk Ahras), Tazoult (Batna) ont été maîtrisés, avec maintien d'une surveillance sur place. M. KA

Elle invite les jeunes motivés à le faire en ligne

L'ANP ouvre les inscriptions pour ses forces spéciales

Le ministère de la Défense nationale (MDN) a annoncé l'ouverture des inscriptions pour les jeunes candidats souhaitant rejoindre l'Armée nationale populaire (ANP) en qualité d'officiers au sein des forces spéciales du Commandement des forces terrestres. Dans une vidéo explicative diffusée sur la page officielle Facebook du MDN, l'institution invite les jeunes motivés à s'inscrire en ligne via le site dédié : <https://preinscription.mdn.dz/>. Cette plateforme permet aux postulants d'effectuer une préinscription préliminaire avant d'entamer le processus de sélection. Le communiqué rappelle que ce « recrutement » concerne les forces spéciales, unités d'élite reconnues pour leur haut niveau de préparation, leur discipline et leur rôle stratégique dans la dé-

fense du territoire national. Ces unités interviennent dans des missions nécessitant une formation intensive et un engagement total au service de la patrie. En lançant cette campagne, l'Armée nationale populaire « confirme » sa volonté d'attirer et de former les meilleurs profils, afin de maintenir un haut degré de compétence et de professionnalisme dans ses rangs. Le recrutement s'adresse aux jeunes Algériens désireux de mettre leur énergie, leur discipline et leur patriotisme au service de la sécurité du pays. Le MDN souligne que cette « opportunité » s'inscrit dans une démarche globale visant à renforcer les capacités humaines et opérationnelles de l'ANP. En rejoignant les forces spéciales, les futurs officiers auront l'occasion de servir dans une unité prestigieuse et de contribuer directement à la protection de l'Algérie et de ses citoyens. Les « candidats » sont invités à compléter leur préinscription dans les délais impartis, en suivant les instructions publiées sur le site officiel. Cette « étape » marque le premier engagement concret vers une carrière militaire au sein d'une institution respectée et garante de la souveraineté nationale.

Réseau de passeurs démantelé à l'Est

La Section régionale de lutte contre la criminalité organisée (SRLCO) de l'Est, basée à Constantine, a procédé, au cours de la semaine dernière, à l'arrestation de six individus appartenant à un réseau criminel transfrontalier spécialisé dans le trafic de migrants clandestins par voie maritime. L'opération a également permis le démantèlement d'un atelier clandestin destiné à la fabrication de barques utilisées pour ce trafic. L'enquête, menée par des éléments de la SRLCO après de longues investigations de terrain,

a révélé l'existence d'un réseau structuré organisant des traversées illégales vers l'étranger à partir des wilayas d'Annaba et de Skikda, moyennant d'importantes sommes d'argent. Quatre membres du réseau ont ainsi été arrêtés, tandis que les forces de l'ordre ont saisi quatre embarcations prêtes à l'emploi, des gilets de sauvetage, des fûts de carburant, deux véhicules touristiques ainsi qu'une somme d'argent issue de l'activité criminelle. La poursuite des investigations, sous la supervision du parquet compétent, a conduit à la dé-

couverte d'un atelier clandestin situé dans la wilaya de M'sila, dédié à la fabrication des embarcations destinées à la traversée illégale. Deux autres individus, dont le propriétaire de l'atelier, ont été interpellés. Six barques de différentes tailles y ont été saisies, ainsi que de faux documents administratifs, notamment des autorisations de navigation falsifiées. Les suspects ont été présentés devant le procureur de la République près le tribunal d'Annaba pour répondre de leurs actes.

Le ministère et le SNAPO en concertation sur les médicaments



Le ministre de l'Industrie pharmaceutique, M. Ouacim Kouidri a reçu, dimanche à Alger, une délégation du Syndicat national des pharmaciens d'Officine (SNAPO), conduite par son président, Sami Tirache, indique un communiqué du ministère. Lors de cette rencontre tenue au siège du ministère, plusieurs préoccupations professionnelles liées à l'activité des pharmaciens ont été abordées, notamment les défis relatifs à l'organisation du marché des produits pharmaceutiques et à la fluidité de l'approvisionnement des pharmacies pour assurer la disponibilité des médicaments aux citoyens outre les mécanismes relatifs à la distribution des médicaments au niveau national, selon le communiqué. Cette réunion s'inscrit dans le cadre des rencontres consultatives entre le ministre de l'Industrie pharmaceutique et les différents partenaires sociaux et professionnels, conclut le communiqué.

Dans le cadre des efforts de la direction générale des impôts (DGI) pour poursuivre la numérisation des services fiscaux à travers tout le territoire national, le système Jibayatic a été officiellement lancé et mis en service, en ce mois d'août, au niveau de sept nouveaux centres fiscaux de proximité. Il s'agit des centres de proximité des impôts de Maadher (Batna), Sidi Okba (biskra), Mansourah (Tlemcen), Ain Mous (Sétif), Ouled Fares (Chlef), El Mrahna (Souk Ahras) et Frenda (Tiaret). « Ce système représente une étape importante pour simplifier les procédures fiscales et améliorer les services offerts aux citoyens. Grâce au système informatique Jibayatic, les contribuables peuvent désormais déclarer leurs impôts en ligne, facilement et efficacement » indique la DGI dans son site web. Le système Jibayatic, développé par la Direction Générale des Impôts (DGI) en Algérie, est un portail en ligne qui permet aux contribuables de gérer leurs obligations fis-



cales de manière dématérialisée. Il offre des services tels que la télédéclaration, le télépaiement, la consultation du compte fiscal, et la gestion des données personnelles. L'importance de Jibayatic réside dans sa contribution à la modernisation de l'administration fiscale, en simplifiant les procédures, en améliorant l'efficacité, et en ren-

forçant la transparence. Jibayatic s'inscrit dans la stratégie de numérisation de l'administration algérienne, visant à simplifier les procédures et à améliorer l'efficacité des services fiscaux. Le système permet aux contribuables de déclarer et de payer leurs impôts en ligne, évitant ainsi les déplacements physiques et les files

d'attente. Jibayatic offre un accès facile et rapide aux informations fiscales, telles que le compte fiscal du contribuable, les avis de paiement, et les données personnelles. En permettant un suivi en temps réel des opérations fiscales et en offrant un accès facile aux informations, Jibayatic contribue à une plus grande transparence dans la gestion des impôts. En automatisant et en dématérialisant les procédures, Jibayatic permet de gagner du temps et de réduire les erreurs potentielles, améliorant ainsi l'efficacité globale de l'administration fiscale. En facilitant le respect des obligations fiscales, Jibayatic contribue à une meilleure conformité et à une réduction des litiges. Jibayatic est un outil essentiel pour la modernisation de l'administration fiscale algérienne, offrant des avantages significatifs tant pour les contribuables que pour l'administration elle-même.

Inès B.

COMMERCE INTRA-AFRICAIN

Alger, carrefour stratégique de l'intégration continentale

La 4e édition de la Foire commerciale intra-africaine (IATF 2025) constituera une nouvelle étape stratégique dans le processus d'intégration africaine, a affirmé le ministre de la Communication, Mohamed Meziane, soulignant que cette manifestation symbolise une ambition continentale que l'Algérie entend assumer pleinement. « Dans un contexte en perpétuelle mutation, où les équilibres et les enjeux redessinent les priorités africaines, l'organisation de cette foire, à Alger, s'annonce comme une entreprise d'envergure et un moment charnière dans la trajectoire du continent », a écrit M. Meziane dans une contribution publiée dans des quotidiens nationaux, selon l'APS. Selon le ministre, l'engagement politique autour de l'événement, prévu du 4 au 10 septembre à Alger, témoigne de la volonté des autorités algériennes de faire de l'IATF une « réussite structurelle », au service de l'intégration régionale. « Au-delà de la visibilité, l'objectif est de transformer ce mécanisme en levier de diversification économique durable et de repositionnement stratégique », souligne-t-il. Cette dynamique s'inscrit dans la continuité d'un engagement historique de l'Algérie en faveur de l'unité africaine, poursuit le ministre de la Communication, rappelant que l'Algérie, dès son accession à l'indépendance, s'est toujours illustrée par un soutien actif aux mouvements de libération, mais aussi par une diplomatie constante et engagée au service des causes continentales. Ce rôle « moteur » explique grandement son élévation à la tête de plusieurs instances de l'Union africaine, et renforce la légitimité d'Alger, en tant que ville hôte de cet évé-



ment continental très attendu, au demeurant, par les entrepreneurs et les experts économiques africains, a-t-il soutenu. Dans ce contexte, le ministre a évoqué les efforts du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, qui n'a cessé d'œuvrer, fidèle à cette tradition panafricaine, à renforcer le rapprochement politique entre les pays africains, à travers une vision qui repose sur la solidarité active, un soutien mutuel face aux défis communs et, surtout, une ambition économique claire, en initiant une nouvelle dynamique de croissance, fondée sur les capacités internes de l'Afrique et portée par le commerce intra-africain. Rappelant que le slogan « L'Afrique aux Africains », qui a constitué l'un des fondements du panafricanisme, dès la création de l'Organisation de

l'unité africaine (OUA, actuellement UA), a été proclamé depuis Alger, le ministre a affirmé que « ce n'est pas un hasard si la quête d'un renouveau économique africain prend aujourd'hui appui sur cette même terre de luttes et de résistance ». La stratégie adoptée par le président de la République s'inscrit dans une démarche de long terme combinant la diversification de l'économie nationale, l'intensification des partenariats africains et la volonté, clairement affirmée, de rompre avec les rapports économiques déséquilibrés, précise M. Meziane, relevant que cette approche ambitieuse trouve aujourd'hui un terrain d'expression concret dans l'organisation de cette foire que de nombreux experts considèrent comme un levier crucial pour la promotion des échanges com-

merciaux à la hauteur d'un marché estimé à plus de 3.000 milliards de dollars. Le ministre a assuré que cette manifestation continentale dépasse le cadre d'un salon commercial, représentant un moment stratégique dans la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf). Elle constitue également une opportunité pour l'Algérie de consolider sa place dans l'espace économique africain, de projeter une image renouvelée de son potentiel productif et d'offrir une vitrine unique pour valoriser son offre exportable, ajoute-t-il. A cette occasion, « l'Algérie mobilise tous les moyens nécessaires pour faire de l'IATF-2025 un événement de référence, voire un tournant stratégique dans la projection économique de l'Algérie sur le continent africain, à la hauteur des aspirations des peuples africains ». « En accueillant ce rendez-vous d'envergure, Alger ne se contente pas d'être un hôte, mais compte traduire, sur le terrain, sa vision d'un avenir partagé, reposant sur des liens commerciaux solides et durables », a affirmé le ministre. « La foire sera bien plus qu'un événement économique, voire diplomatique symbolique : Alger cristallisera une volonté partagée de consolider davantage la coopération économique, portée par une volonté politique réaffirmée par M. Olusegun Obasanjo, l'ancien président du Nigeria et président du Conseil consultatif de l'IATF », a-t-il martelé. M. Meziane a conclu sa contribution en affirmant que, durant une semaine entière, « Alger renouera avec son destin de grande cité africaine, avec une forte charge historique, rappelant un passé récent, fait d'espérance africaine ».

FINANCEMENT
DES PMELa CGCI-PME
garantit plus de
35 milliards DA
de crédits en
2024

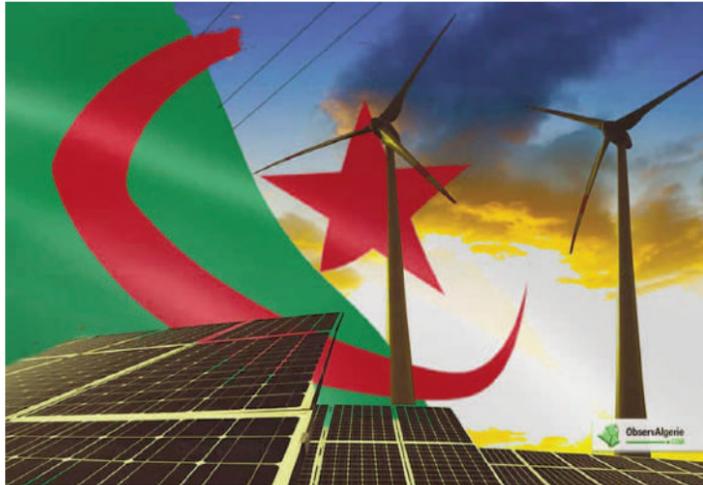
La Caisse de garantie des crédits d'investissements pour les PME (CGCI-PME) a accordé, en 2024, des garanties (hors secteur agricole) pour des financements bancaires dépassant 35 milliards de DA, contre environ 28 milliards DA en 2023, selon un bilan de cet organisme. Durant cet exercice, la CGCI-PME a garanti 561 opérations de crédits d'investissement pour une valeur globale supérieure à 35 milliards de DA, soit une hausse de 30% du nombre de dossiers traités par rapport à 2023 (431 dossiers) et une progression de 26% en valeur, rapporte l'APS. Créée en 2006, la CGCI-PME a pour mission d'octroyer des garanties financières aux banques, contre le paiement d'une prime représentant 0,5 % du montant du crédit, afin de couvrir une grande partie du risque encouru en cas de non remboursement. Ce mécanisme vise à encourager les banques à financer les PME et à faciliter l'accès de ces dernières aux crédits. Depuis son lancement, la Caisse a garanti 5256 projets d'investissement pour un montant cumulé de crédits garantis dépassant 114 milliards de DA à fin 2024. Le montant des indemnités versées en 2024 s'est établi à 2,3 milliards DA, tandis que le total des décaissements effectués par la Caisse depuis sa création a atteint 8,6 milliards DA. Sur le plan de la transformation digitale, la CGCI-PME a poursuivi en 2024 le développement de sa plateforme de souscription en ligne « e-garantie », lancée en 2023, afin d'optimiser les services offerts aux banques et institutions financières. Cette solution permet de souscrire en temps réel à la garantie, tout en gérant électroniquement l'ensemble des documents contractuels (demande de garantie, tableau d'amortissement, factures, déclaration de sinistre). La Caisse a également mis en œuvre plusieurs actions pour se conformer à la loi 18-07 relative à la protection des données à caractère personnel, en renforçant la sécurité des informations traitées et la protection de la vie privée des parties prenantes.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Cinq mégaprojets solaires pour
changer le mix électrique

Répartis dans 15 wilayas et totalisant plusieurs centaines de mégawatts, les cinq plus importants projets solaires du pays sont en cours de réalisation avec la participation d'entreprises algériennes, chinoises et turques. Objectif : réduire la dépendance au gaz, atteindre 27 % d'énergies renouvelables d'ici 2030 et renforcer la sécurité énergétique nationale.

Les cinq plus importants projets d'énergie solaire en Algérie figurent en tête des investissements sur lesquels le gouvernement compte atteindre son objectif de produire 115 gigawatts d'électricité propre d'ici 2035, compte tenu de l'abandon potentiel solaire du pays. L'accélération des projets coïncide avec des plans ambitieux visant à réduire la dépendance quasi totale au gaz pour la production d'électricité et à porter la part des énergies renouvelables à 27 % d'ici 2030. L'année 2024 a vu un lancement massif de programmes d'énergie solaire, suite à l'attribution de contrats pour deux programmes majeurs d'une capacité de 1 000 et 2 000 mégawatts, supervisés par la société publique Sonelgaz. Selon des rapports examinés par l'Energy Platform, basée à Washington, les cinq plus importants projets d'énergie solaire en Algérie sont répartis dans 15 wilayas du sud et du centre, avec une participation significative d'entreprises chinoises, turques et locales dans le cadre d'accords portant sur plus de 20 centrales solaires. Le consortium chinois, composé de CWE et HXCC, est en tête des développeurs participant aux cinq plus importants projets d'énergie solaire en Algérie, avec la mise en œuvre de cinq centrales dans le cadre du programme de 2 000 MW, pour une capacité totale de 780 MW. Les travaux ont débuté en septembre 2024 et les centrales sont réparties comme suit :



Batna (220 MW), Golta Sidi Saad (200 MW), Douar El Ma (200 MW), Centre d'El Abadla (80 MW) et Ouled Djellal (80 MW). Le projet utilise les technologies avancées Topcon, qui améliorent les performances et réduisent les pertes d'électricité. La centrale de Hassi Delaa, dans la province de Laghouat, est l'un des cinq plus importants projets d'énergie solaire en Algérie. Elle est mise en œuvre par l'entreprise turque Ozgon dans le cadre du programme de 1 000 MW, pour une capacité de 362 MW. La construction a débuté en mars 2024 et devrait s'achever fin 2025. Le projet comprend des sous-stations et des lignes de transport de 220 kV, ainsi que l'ingénierie et l'exploitation. L'entreprise publique chinoise CSEEC a remporté le contrat de construction d'une centrale solaire

de 300 MW dans la province d'El Oued. La construction, dans le cadre du programme de 1 000 MW, a débuté en mars 2024 et devrait s'achever mi-2025. L'entreprise développe également une autre centrale de 200 MW dans la province d'El Meghair dans le cadre de son expansion sur le marché algérien, avide de nouvelles technologies dans le secteur de l'énergie. Dans le cadre de son soutien aux compétences locales, l'entreprise algérienne Cosider a lancé le projet de centrale solaire d'Ouargla, l'un des cinq plus importants projets d'énergie solaire en Algérie, d'une capacité de 300 MW. La mise en œuvre a débuté en mars 2024 dans le cadre du programme de 1 000 MW, en collaboration avec l'entreprise italienne Fimer. L'entreprise développe également deux centrales supplémentaires à Béchar

(250 MW) et Touggourt (150 MW). Power China supervise le développement d'une centrale solaire de 220 MW à Bir Naam, dans la province de Biskra, dans le cadre du programme de 2 000 MW. Il s'agit de l'un des cinq plus importants projets d'énergie solaire en construction en Algérie. Les travaux ont débuté en avril 2024 et le projet devrait produire 400 millions de kilowattheures par an et créer plus de 600 emplois pendant la phase de construction. L'entreprise met également en œuvre un projet supplémentaire de 150 MW à Khanqat Sidi Nadji. L'Algérie a posé la première pierre de quatre centrales solaires en 2024, d'une capacité comprise entre 80 et 220 MW, dans le cadre du programme de 3 000 MW. Sonelgaz a signé des accords pour la construction de 20 nouvelles centrales dans le cadre de deux appels d'offres majeurs. Le premier appel d'offres portait sur 15 centrales réparties dans 12 provinces, d'une capacité comprise entre 80 et 220 mégawatts, tandis que le second portait sur cinq centrales d'une capacité comprise entre 50 et 300 mégawatts. Les cinq principaux projets d'énergie solaire en Algérie continuent de stimuler cette transformation stratégique en favorisant un mix électrique diversifié et en réduisant la dépendance au gaz. Cela ouvre la voie à l'expansion des exportations d'énergie de l'Algérie et au renforcement de sa sécurité énergétique nationale.

Inès B.

SEAAL certifie la qualité de l'eau

La Société des eaux et de l'assainissement d'Alger (SEAAL) a indiqué, hier, dans un communiqué, que ses services effectuent plus de 120.000 analyses sur des échantillons prélevés à partir de différents points du réseau de production et de distribution, afin de s'assurer de la qualité et de la potabilité de l'eau, réaffirmant son engagement à fournir une eau de haute qualité répondant aux besoins quotidiens des citoyens. Cette annonce intervient parallèlement à la publication par la société

de résultats des analyses de contrôle de la qualité de l'eau du robinet pour le deuxième trimestre de l'année en cours, concernant les wilayas relevant de sa compétence (Alger et Tipaza). Ces analyses sont effectuées sous la supervision du laboratoire central de la « SEAAL », accrédité selon la norme ISO 17025 par l'organisme algérien d'accréditation (ALGERAC), rappelle la société. Les analyses de contrôle, menées dans les communes du centre, de l'est et de l'ouest de la wilaya d'Alger,

ainsi que celles de la wilaya de Tipaza, ont permis à la « SEAAL » de conclure que « les résultats obtenus démontrent la qualité et la potabilité de l'eau distribuée, conformément à l'ensemble des normes nationales et internationales en la matière ». Par ailleurs, et afin de préserver cette qualité, la « SEAAL » a rappelé aux citoyens et à ses clients la nécessité d'assurer un nettoyage et une désinfection réguliers des réservoirs, citernes et autres moyens de stockage d'eau se trouvant à leur niveau.

PÉTROLE

Marchés en attente du sommet Trump-Poutine

Les cours du pétrole oscillaient hier, dans l'attente des chiffres de l'inflation aux États-Unis et du sommet Trump-Poutine prévu vendredi, qui pourrait jouer sur les sanctions visant le pétrole russe, selon le site prixdubaril. Vers 10H00 GMT (12H00 HEC), le baril de Brent Le Brent ou brut de mer du nord, est une variation de pétrole brut faisant office de référence en Europe, coté sur l'InterContinental Exchange (ICE), place boursière spécialisée dans le négoce de l'énergie. Il est devenu le premier standard international pour la fixation des prix du pétrole. de la mer du Nord, pour

livraison en octobre, progressait légèrement de 0,08%, à 66,64 dollars. Le West Texas Intermediate (WTI/WTI Le West Texas Intermediate (WTI), aussi appelé Texas Light Sweet, est une variation de pétrole brut faisant office de standard dans la fixation du cours du brut et comme matière première pour les contrats à terme du pétrole auprès du Nymex (New York Mercantile Exchange), la bourse spécialisée dans l'énergie), pour livraison en septembre, reculait à peine de 0,03%, à 63,86 dollars. Les investisseurs sont dans l'attente de la publication mardi de l'indice des prix à la

consommation (CPI) pour juillet aux États-Unis, un indicateur clé de l'inflation. Ces chiffres « seront cruciaux avant la réunion de la Fed en septembre », insiste Kathleen Brooks, analyste chez XTB, car une baisse des taux pourrait être compromise par « une inflation supérieure aux attentes ». Des taux directeurs élevés ralentiraient l'accès au crédit, ce qui pourrait peser sur la demande mondiale de pétrole. Donald Trump et Vladimir Poutine doivent par ailleurs se rencontrer vendredi en Alaska pour discuter d'un possible apaisement du conflit en Ukraine.



BLIDA

Les travaux de réalisation de 4 polycliniques Lancés

Dans le cadre des efforts de l'État pour améliorer les soins de santé et garantir une prise en charge optimale des malades, la wilaya de Blida a bénéficié de plusieurs opérations portant sur la rénovation et la réhabilitation d'infrastructures sanitaires ainsi que la réalisation de nouvelles structures.

Les efforts des éléments de la Protection civile se poursuivent pour éteindre les feux de forêt qui se sont récemment déclarés dans certaines wilayas du pays, telles que Bejaïa, Jijel et Bordj Bou Arreridj, a-t-on appris, samedi, auprès des mêmes services. Le chargé de communication à la Direction générale de la Protection civile (DGPC), le lieutenant Abdat Youcef a indiqué, dans une déclaration à l'APS, que "dans le cadre du suivi quotidien des incendies touchant le couvert végétal, les éléments de la Protection civile sont parvenus à éteindre 4 incendies, tandis que les opérations se poursuivent pour maîtriser 6 autres foyers". Il a précisé que les opérations d'extinction des feux de forêts, de maquis et de broussailles "se poursuivent au niveau de la commune d'Ighram (Bejaïa), la commune de Sidi Maarouf (Jijel), la commune d'Ouled Amrane (Bordj Bou Arre-



ridj), ainsi que la commune de Maaouia (Sétif)". Par ailleurs, "un incendie survenu dans la commune de Kadiria (Bouira) a été maîtrisé, avec maintien d'une surveillance sur place". S'agissant des incendies touchant les récoltes agricoles et les arbres, le même

intervenant a fait savoir que "ceux enregistrés à Souk Ahras, Touggourt, Timimoun et Guelma ont été éteints, tandis qu'une surveillance est toujours assurée au niveau d'un incendie maîtrisé dans la commune de Oued Chorfa (wilaya d'Ain Defla)". Au cours des

dernières 24 heures, les unités de la Protection civile, à travers les différentes wilayas du pays, ont effectué 44 interventions pour éteindre différents incendies touchant le couvert végétal, dont deux incendies de forêts, 25 incendies de broussailles et d'herbes sèches, 9 ayant touché des arbres fruitiers, 5 survenus dans des palmeraies, ainsi qu'un feu ayant affecté des broussailles et des bottes de foin. Dans le cadre de l'action continue de protection de la flore, tous les moyens humains et matériels nécessaires ont été mobilisés, tels que les unités opérationnelles de la Protection civile, les colonnes mobiles de lutte contre les feux de forêt, les détachements régionaux d'intervention, ainsi que les avions qui ont contribué à la maîtrise des flammes dans les zones difficiles d'accès".

DJANET

Opération de nettoyage d'envergure : des sites touristiques

Une vaste campagne de nettoyage des sites touristiques et archéologiques sera organisée dans la wilaya de Djanet à l'initiative de la Direction locale du tourisme et de l'artisanat (DTA), en prévision de la saison du tourisme saharien. Cette campagne de nettoyage, qui débutera le 4 septembre prochain, ciblera les sites touristiques et archéologiques les plus fréquentés par les touristes, à l'instar de Tadraret, Tikoubaouine et Essendilène, ainsi que d'autres zones retenues dans les circuits

touristiques de la wilaya, selon les organisateurs. Cette campagne se déroule avec la participation de différents acteurs du secteur, notamment l'antenne locale de l'Office national algérien du tourisme (ONAT), des opérateurs touristiques et des associations, tout en mobilisant les moyens nécessaires pour assurer le succès de la campagne. Cette initiative vise à restaurer la propreté et l'attractivité des sites touristiques, certains comportements irresponsables lors des saisons pré-

cédentes notamment l'abandon de déchets dans les zones de camping ayant altéré le paysage naturel de ces lieux, selon la DTA. La wilaya de Djanet s'est engagée, ces dernières années, à organiser des actions similaires avant chaque saison touristique, et ce dans le cadre des efforts visant à préserver l'attractivité de ces destinations et à consolider leur réputation en tant que sites d'exception aux niveaux national et international, a-t-on rappelé.

IN-SALAH

Le moudjahid Ahmed Chegga inhumé au cimetière d'In-Ghar

Le moudjahid, Ahmed Chegga, décédé à l'âge de 82 ans, a été inhumé dimanche au cimetière de la commune d'In-Ghar (wilaya d'In-Salah). L'inhumation s'est déroulée en présence des autorités locales, de représentants de la famille révolu-

tionnaire, de la direction des Moudjahidine, ainsi que d'un grand nombre de citoyens. En cette douloureuse épreuve, le ministre des Moudjahidine et des Ayants droit, Laïd Rebiga a présenté ses sincères condoléances et sa profonde com-

passion à la famille du défunt et à ses compagnons d'armes, priant Allah le Tout-Puissant d'entourer le défunt de Sa sainte miséricorde, de l'accueillir en Son vaste paradis et de prêter patience et réconfort à ses proches

CONSTANTINE

3 morts et 43 blessés dans un accident de la route

Trois personnes sont décédées et 43 autres ont été blessées dans un accident de la route survenu lundi sur le chemin de wilaya (CW) n 27 au lieu-dit Aïn El Hamra, dans la commune de Beni H'midène (Constantine), selon la

protection civile. Les victimes de cet accident, un carambolage impliquant un camion, un bus et un véhicule léger, ont été transportées vers les différents établissements de santé proches du lieu de l'accident, a ajouté la même

source, précisant que l'opération de secours "se poursuit toujours". Cette dernière a nécessité, en plus des secouristes de la protection civile, la mobilisation de 11 ambulances et d'un camion de secours routiers.

ORAN

51 nouvelles cantines scolaires attendues à la prochaine rentrée scolaire

Le secteur de l'éducation dans la wilaya d'Oran sera renforcé par 51 nouvelles cantines scolaires à l'occasion de la prochaine rentrée scolaire (2025-2026), a-t-on appris, lundi, auprès de la direction locale de l'Éducation. Il s'agit de 14 cantines qui seront mises en service "dès le mois de septembre", lors de la rentrée scolaire, tandis que 37 autres entreront en fonction "d'ici fin décembre au plus tard", au niveau des écoles primaires et des groupements scolaires répartis à travers les différentes communes de la wilaya, selon la même source. Le même secteur avait déjà bénéficié de 20 cantines scolaires durant l'année scolaire écoulée et de 54 autres durant l'année scolaire 2022-2023, sachant que la wilaya d'Oran dispose actuellement de plus de 335 cantines scolaires réparties sur les établissements scolaires de l'ensemble de ses communes. La même source a souligné que, grâce à ces nouvelles réalisations, la moitié des établissements scolaires primaires de la wilaya (au nombre de 618 écoles) sera équipée de cantines scolaires. Il a également été rappelé que la couverture financière des repas chauds est passée de 48 % à 100 %, au cours de l'année scolaire précédente, ce qui a permis de faire passer le nombre de repas chauds servis aux élèves de 92.000 à 208.000 repas.

ILLIZI

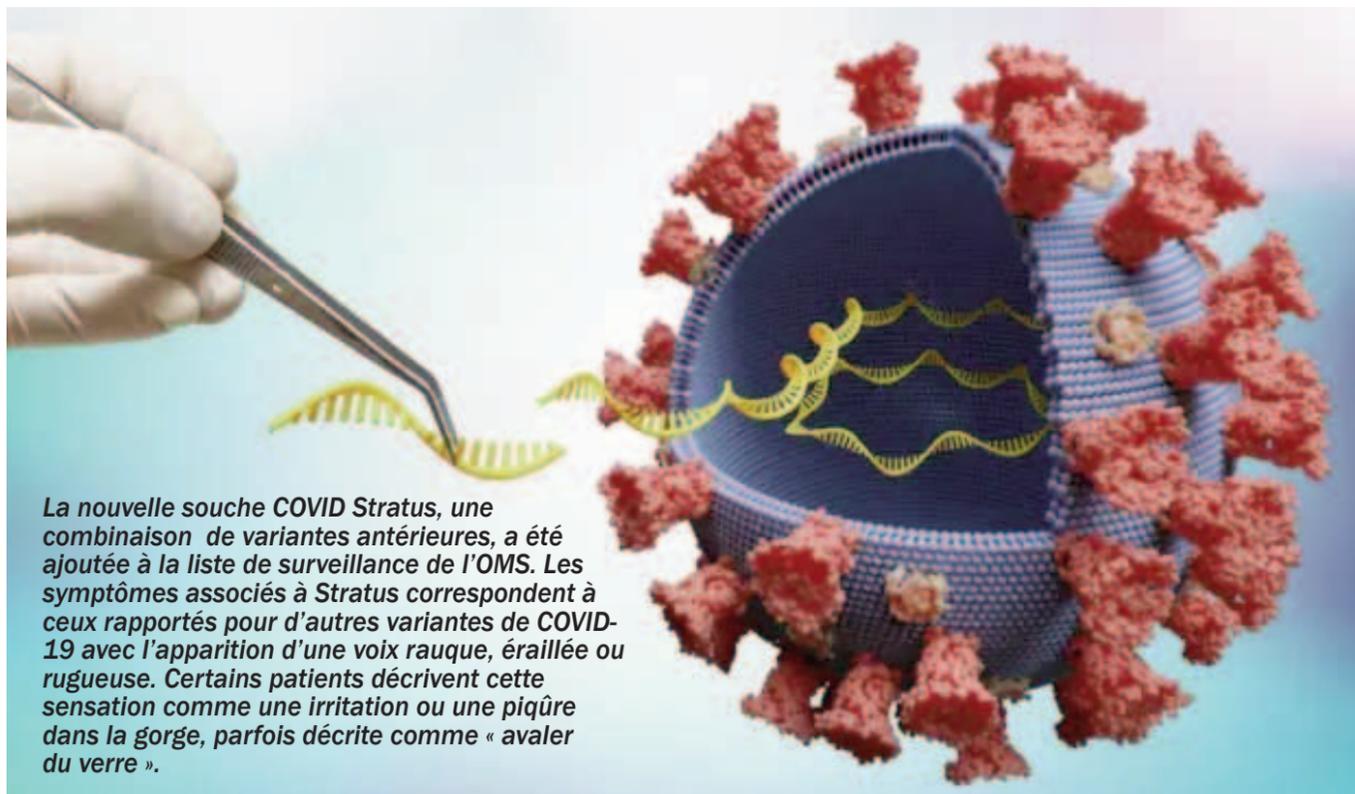
Insertion de 3.162 diplômés de la formation professionnelle dans le marché du travail

3.162 promus de la formation professionnelle ont été intégrés dans le monde du travail durant les 5 dernières années dans la wilaya d'Illizi. Au total 3162 promus des instituts et centres de la formation professionnelle ont été intégrés dans le monde du travail durant les 5 dernières années dans la wilaya d'Illizi. Selon la direction locale de la formation et de l'enseignement professionnels (DFEP), 2734 promus de la formation professionnelle sous forme contractuelle et 428 autres dans des postes permanents ont été recrutés, entre 2021 et le 1er semestre de 2025, dans les secteurs publics et privé. Le DFEP d'Illizi, Youcef Hamdani a précisé que le nombre le plus important de ces recrutements, soit 2005 emplois, a concerné les détenteurs de certificats d'aptitude professionnelle, suivi des titulaires de diplômes techniciens et techniciens supérieurs avec 978 postes, puis de détenteurs de diplômes de maîtrise professionnelle avec 179 postes. Les principales entreprises pourvoyeuses d'emplois sont la Société de distribution de l'électricité et du gaz (Sonelgaz), la Caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés (CNAS), l'Algérienne des eaux, la Société nationale d'hydrocarbures (Sonatrach, DP-Stah), et des entreprises privées.

SANTÉ

L'OMS alertes sur une nouvelle variante de COVID

Une nouvelle souche de COVID-19, désignée XFG mais communément appelée 'Stratus', circule de façon silencieuse mais significative. Identifiée pour la première fois au Canada, la variante Stratus s'est depuis étendue à au moins 38 pays, marquant une présence notable aux États-Unis, en Europe et dans la région Asie-Pacifique. Les données récentes indiquent une augmentation significative de sa prévalence : elle est passée d'environ 7% des cas mondiaux en mai à près de 23% d'ici la fin du même mois, devenant ainsi l'une des trois variantes les plus courantes aux États-Unis dès le mois de juin. Cette croissance rapide est attribuée par les experts à sa capacité à échapper à l'immunité existante, y compris celle conférée par les vaccins et les infections antérieures, et à prospérer particulièrement dans les populations où la couverture vaccinale de rappel est moins élevée. L'OMS la classe comme une "variante sous surveillance". L'émergence et la propagation rapide de Stratus, également connue sous le nom de variant XFG. Cette nouvelle souche du SARS-CoV-2, qui s'est formée par recombinaison génétique de deux variants précédents (Lf.7 et LP.8.1.2) – lui valant le surnom de « variante de Frankenstein » –, est désormais étroitement surveillée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en raison de sa transmission accrue et de sa capacité à potentiellement contourner une partie de l'immunité acquise. Bien que l'Organisation mondiale de la Santé ait ajouté XFG à sa liste de surveillance, elle estime actuellement que le risque supplémentaire pour la santé publique posé par la variante est « faible » à l'échelle mondiale. L'agence sanitaire indique également que les vaccins COVID-19 existants devraient conserver leur efficacité contre les maladies symptomatiques et graves causées par Stra-



La nouvelle souche COVID Stratus, une combinaison de variantes antérieures, a été ajoutée à la liste de surveillance de l'OMS. Les symptômes associés à Stratus correspondent à ceux rapportés pour d'autres variantes de COVID-19 avec l'apparition d'une voix rauque, éraillée ou rugueuse. Certains patients décrivent cette sensation comme une irritation ou une piqûre dans la gorge, parfois décrite comme « avaler du verre ».

tus. L'OMS explique que Stratus est une combinaison de deux variantes antérieures de COVID-19 : F.7 et LP.8.1.2, cette dernière étant la deuxième souche la plus répandue aux États-Unis. Bien que les mutations de Stratus puissent renforcer sa capacité à échapper aux réponses immunitaires, les experts estiment qu'elle est moins susceptible d'être hautement contagieuse que d'autres variantes dominantes. Les données actuelles suggèrent que Stratus ne provoque pas de maladie plus grave ou de symptômes significativement différents de ceux des variantes précédentes de Omicron. Si Stratus partage bon nombre des symptômes communs aux précé-

dentes souches de Omicron, elle présente un signe précoce particulièrement distinctif : l'apparition d'une voix rauque, éraillée ou rugueuse. Certains patients décrivent cette sensation comme une irritation ou une piqûre dans la gorge, parfois décrite comme « avaler du verre ». Ce changement vocal peut précéder d'autres symptômes plus classiques du COVID-19, tels que la fièvre, les frissons, la toux sèche, la fatigue, les maux de tête, les douleurs musculaires, la congestion nasale, le nez qui coule, et plus rarement, des nausées, vomissements ou diarrhées. Il est à noter que, contrairement à l'angine « coupante comme une lame de rasoir » associée à la variante Nimbus, Stratus semble

affecter plus directement les cordes vocales en premier lieu. Les stratégies de prévention efficaces contre les variants précédents du COVID-19 restent pertinentes face à Stratus. Le port d'un masque bien ajusté dans les espaces intérieurs bondés, en particulier dans les zones où la circulation virale est élevée, ainsi que le maintien de la distanciation physique, contribuent à réduire le risque de transmission. Une bonne hygiène des mains, l'évitement de toucher son visage et le nettoyage régulier des surfaces, l'amélioration de la ventilation intérieure et le fait de rester à la maison en cas de maladie sont des mesures fondamentales.

A.B

MÉTÉO

Pluies orageuses sur plusieurs wilayas du pays

Des pluies, parfois orageuses, affecteront, mardi, plusieurs wilayas du pays, indique lundi l'Office national de météorologie dans un Bulletin météorologique spécial (BMS). Placé en vigilance "jaune", ce BMS concerne les wilayas de Tébessa, Khenchela, Batna, Biskra, Sétif, M'Sila et Djelfa où des pluies sont attendus alors que des orages sont prévus dans les wilayas de Bordj Bouaréridj, Ouled Djellal, El-Meghaïer, Laghouat, Bordj Badji Mokhtar et In Guezzam. Des vents de sable souffleront, durant la validité du BMS, sur les wilayas d'Adrar et de Bordj Badji Mokhtar. Pour ce qui est des prévisions pour la journée de mardi, le BMS prévoit des pluies parfois orageuses dans les wilayas de Bordj Badji Mokhtar et In Guezzam, et des orages dans les wilayas de Tamanrasset, Tébessa et Khenchela.

ÉTUDE

Les bienfaits des tâches ménagères aux enfants

Selon une étude menée sur plusieurs décennies par l'université de Harvard, les enfants impliqués dès leur plus jeune âge dans les corvées domestiques développent des qualités essentielles à leur épanouissement personnel et professionnel. Cette étude multigénérationnelle de l'université Harvard, menée sur plus de 86 ans et portant sur plus de 700 individus qualifiés de "personnes très performantes", révèle un lien fort entre la participation aux tâches ménagères et la réussite professionnelle ultérieure. Ce n'est pas tant la tâche en elle-même qui compte, mais l'état d'esprit qu'elle favorise. Les enfants développent sens des responsabilités, implication dans un effort collectif et sentiment d'utilité. Confier des tâches ménagères aux enfants ne signifie pas simplement leur assigner des corvées. L'approche la plus bénéfique consiste à intégrer ces tâches dans une dynamique collective. Par exemple, plutôt que de leur demander uniquement de

débarrasser leur assiette, il est plus formateur de leur expliquer qu'ils participent au nettoyage collectif après un repas partagé. "Nous mangeons ensemble, nous nettoyons ensemble" devient alors un mantra qui les aide à comprendre leur rôle dans un système plus large. En se sentant utiles et impliqués, les enfants développent une meilleure estime d'eux-mêmes, ainsi qu'un regard plus attentif aux besoins des autres. Cette approche éducative basée sur la coopération domestique favorise l'émergence de compétences précieuses : l'empathie, le travail d'équipe, la persévérance, mais aussi la capacité à suivre des consignes ou à faire preuve d'initiative. Des qualités fondamentales qui, une fois transposées dans le monde scolaire puis professionnel, se traduisent par une meilleure gestion du temps, une plus grande résilience face aux défis et une aptitude à s'intégrer dans un collectif. En d'autres termes, faire la vaisselle ou tondre la pelouse n'est plus seulement une

tâche ingrate, mais un levier pour grandir en maturité. L'impact des tâches ménagères dépasse le cadre de la réussite professionnelle. Une autre étude, publiée dans le Journal of Developmental & Behavioral Pediatrics, montre que les enfants qui commencent à effectuer des tâches simples dès l'âge de 4 ou 5 ans développent une plus grande confiance en eux et un sentiment d'efficacité personnelle. Accomplir une mission, même minime comme ranger ses jouets, et recevoir des encouragements pour cela, nourrit leur motivation et leur donne envie de progresser. Les réussites font du bien au moral et nous poussent à nous dépasser à nouveau. Ce cercle vertueux favorise l'adoption d'un état d'esprit de croissance, où l'effort est perçu comme un vecteur d'amélioration. Il ne s'agit évidemment pas de transformer l'enfance en champ de corvées, mais d'intégrer les enfants dans un fonctionnement familial coopératif. Il est plus bénéfique de laver la vaisselle à

deux que de confier la tâche entière à un enfant en solo. Ainsi, ce dernier comprend que son geste s'inscrit dans une action commune, où chaque membre a un rôle. Cela renforce son sentiment d'appartenance, et lui permet de percevoir la valeur de la solidarité. Une vision du monde bien utile à l'âge adulte, où la collaboration est souvent la clé de projets réussis. Les résultats de ces recherches sont clairs. Plus les enfants participent aux tâches du quotidien, plus ils développent les compétences sociales, émotionnelles et cognitives nécessaires pour s'épanouir dans la vie. Leur confier des responsabilités dès le plus jeune âge, en les intégrant dans une logique d'équipe, est donc un véritable investissement dans leur avenir. Et si, au lieu de faire leurs devoirs à leur place ou de ranger leur chambre pour eux, on leur montrait comment contribuer au bien commun ? Le message est simple, grandir, c'est aussi apprendre à participer.

ROYAUME-UNI

L'expulsion d'étrangers condamnés accélérée

Le Royaume-Uni va accélérer l'expulsion d'étrangers condamnés en étendant son programme « expulser maintenant, faire appel plus tard » à 15 nouveaux pays, soit désormais 23 pays au total, a annoncé dimanche le ministre de l'Intérieur. Ce programme, qui permet au Royaume-Uni d'expulser des ressortissants étrangers sans attendre qu'ils purgent leur peine de prison dans le pays, tout en leur permettant de faire appel dans leur pays d'origine, était en place avec huit pays dont la Tanzanie, l'Estonie ou le Belize. Désormais, il sera étendu à quinze nouveaux pays parmi lesquels l'Angola, le Botswana ou le Liban. Des discussions avec plusieurs autres pays sont en cours, a précisé le communiqué du Home Office. Le Premier ministre Keir Starmer a fait de la réduction de l'immigration, légale comme illégale, une priorité, au moment où l'extrême droite gagne du terrain dans le pays. « Pendant bien trop longtemps, des criminels étrangers ont exploité notre système d'immigration restant au Royaume-Uni pendant des mois, voire des années, pendant que leurs

Le Premier ministre Keir Starmer a fait de la réduction de l'immigration, légale comme illégale, une priorité, au moment où l'extrême droite gagne du terrain dans le pays. Il sera étendu à quinze nouveaux pays parmi lesquels l'Angola, le Botswana ou le Liban. Des discussions avec plusieurs autres pays sont en cours, a précisé le communiqué du Home Office.



appels s'éternisaient. Cela doit cesser », a déclaré la ministre de l'Intérieur Yvette Cooper, citée dans le communiqué. Selon le gouvernement britannique, une place en prison coûte en moyenne 54.000 livres par an (soit plus de 62.000 euros). Depuis juillet 2024, date de l'arrivée au pouvoir des travaillistes, près

de 5.200 étrangers condamnés ont été expulsés, soit une hausse de 14% sur un an, selon le Home Office. En pratique, la décision de savoir si ces personnes purgent leur peine à l'étranger dépendra du pays vers lequel elles sont envoyées, a indiqué le ministre de la Justice à la BBC. Concrètement, cela signifie

que certains d'entre eux pourraient être libres dès leur arrivée dans leur pays de destination. Les quinze nouveaux pays sont l'Angola, l'Australie, le Botswana, Brunei, la Bulgarie, le Canada, le Guyana, l'Inde, l'Indonésie, le Kenya, la Lettonie, le Liban, la Malaisie, l'Ouganda, la Zambie.

SERBIE

Une bombe aérienne de la Seconde Guerre mondiale neutralisée

La bombe, qui n'avait pas explosé, a été découverte lundi à 2,5 mètres de profondeur sur le chantier de construction d'un quartier résidentiel baptisé Belgrade sur l'eau ("Biograd na vodi"), sur les berges du fleuve Sava, près du centre-ville. Les autorités ont demandé aux habitants de quitter la zone pendant plusieurs heures samedi matin. "C'est une bombe de la Seconde Guerre mondiale, celle des alliés, de fabrication britannique", a expliqué le ministre de l'Intérieur serbe, Ivica Dacic, dans une déclaration à la télévision nationale (RTS). Selon lui, elle a été larguée sur Belgrade en 1944 lors d'un des bombardements par les alliés de la capitale serbe, alors sous l'occupation nazie. "Cette bombe pesait environ 500 kilos, avec une charge explosive de plus de 200 kg. Elle représentait un danger important pour les habitants", a précisé le ministre. Une fois enlevée, la bombe (type : M.C. 1.000 lb Mk) a été transportée dans une zone sableuse non-habitée à plus de 60 km à l'est de Belgrade où elle a été neutralisée. Plus de 100 membres des forces policières, notamment spécialisés dans les situations urgentes, avec 22 véhicules, ont été engagés dans cette opération, selon le ministre. Belgrade a été bombardé une première fois en 1941 par l'aviation allemande, puis à nouveau, à plusieurs reprises entre avril et septembre 1944, par l'avion des forces alliés, avant sa libération en octobre 1944.

JAPON

Éruption du volcan Shinmoedake

Le volcan Shinmoedake, situé dans la chaîne de montagnes Kirishima au Japon, est entré en éruption dimanche, envoyant un épais nuage de cendres à plus de 3 kilomètres (près de 2 miles) au-dessus du cratère, rapportent les médias locaux. L'éruption a eu lieu vers 5h23 heure locale (2023 GMT), avec des cendres se déplaçant vers le nord-est, pouvant atteindre la ville de Takanabe, dans la préfecture de Miyazaki, selon le quotidien anglophone japonais The Japan News. Ce volcan connaît des éruptions intermittentes depuis le 27 juin. L'Agence météorologique japonaise a averti que de petits fragments volcaniques pourraient tomber jusqu'à environ 14 km au nord-est du cratère. Elle recommande aux habitants de rester vigilants face aux risques de chute de gros blocs volcaniques dans un rayon de 3 km autour du cratère et aux coulées pyroclastiques dans un périmètre de 2 km.

NIGER

Nationalisation de la Société d'exploitation de l'or

Les autorités nigériennes ont annoncé, vendredi, la nationalisation de la Société des mines du Liptako (SML) chargée de l'exploitation de l'or et détenue à 80% par le groupe australien Mckinnell Resources Limited. "Son Excellence le général d'armée Abdourahamane Tiani, président de la République, chef de l'État, a signé une ordonnance portant nationalisation de la Société des mines du Liptako (SML) SA", a annoncé un communiqué du secrétariat général du gouvernement lu à la télévision publique. "La SML SA, de droit nigérien, dispose de deux (2) permis pour grande exploitation minière d'or, en l'occurrence, le permis de Samira Libiri renouvelé par décret du 20 novembre 2019 pour une durée de 5 ans et le permis de Bouloujougou", a ajouté la même source, précisant qu'en mai 2019, "la Société de patrimoine des mines du Niger (SOPAMIN), société d'État, a cédé 80% de ses actions dans la Société des mines du Liptako (SML) SA au groupe Mckinell

Ressources Limited, à travers une convention de cession d'actions". Selon le gouvernement nigérien, le groupe Mckinell Ressources Limited s'était alors "engagé à redresser la SML SA en mobilisant des moyens financiers importants et en respectant divers engagements opérationnels, financiers et sociaux". Malheureusement, ont déploré les autorités nigériennes, "six (6) ans après cette cession d'actions, il est constaté de graves manquements du groupe Mckinell Ressources Limited aux obligations contractuelles et une situation économique alarmante de la SML SA". Entre autres manquements, Niamey relève qu'un plan d'investissement global "incluant un plan d'investissement indicatif d'au moins 10 millions de dollars US, qui devrait être élaboré dans un délai de trois (3) mois suivant la prise de contrôle, n'a jamais été fourni" par le groupe Mckinell et que "la SML SA est redevable de plusieurs dettes fiscales vis-à-vis de l'État du Niger". Soulignant avoir accordé

"toutes les facilités nécessaires" pour une meilleure reprise des activités du groupe Mckinell, le gouvernement nigérien a indiqué que sa décision de nationaliser la SML SA vise à "sauver cette entreprise hautement stratégique" et s'inscrit "dans la droite ligne de la vision du président de la République, chef de l'État, celle de favoriser l'appropriation intégrale par le peuple nigérien de ses ressources naturelles". La SML SA est la principale société exploitante de l'or du Niger qui opère dans la zone du Liptako-Gourma près de la frontière du Burkina Faso. En juin dernier, le Niger avait déjà annoncé la nationalisation de la Société des mines de l'Aïr (SOMAÏR) chargée de l'exploitation de l'uranium et détenue à 63,40% par l'opérateur français Orano. Depuis le coup d'État du juillet 2023, les nouvelles autorités nigériennes ont annoncé leur intention de faire retrouver au Niger sa "pleine" souveraineté sur ses ressources naturelles.

SOUDAN

La malnutrition tue 63 personnes par semaine au Darfour

Au moins 63 personnes sont mortes de malnutrition en une semaine à el-Facher (Darfour), dans l'ouest du Soudan, assiégée par les Forces de soutien rapide (FSR), en conflit avec l'armée depuis avril 2023, a indiqué dimanche le ministère de la Santé. « Soixante-trois personnes sont mortes de malnu-

trition depuis le 3 août, la plupart sont des enfants et des femmes », a déclaré aux médias un responsable du ministère, précisant que ce bilan ne concerne que les personnes ayant pu atteindre l'hôpital. El-Facher, capitale du Nord-Darfour, est assiégée depuis plus d'un an par les FSR. En avril, une attaque

contre le camp de déplacés de Zamzam, en périphérie d'el-Facher, a provoqué un exode massif de civils vers cette ville. Entré dans sa troisième année, le conflit a fait des dizaines de milliers de morts, déraciné des millions d'habitants et provoqué ce que l'ONU qualifie de « pire crise humanitaire au monde ».



RECRUTÉ AU DUHAIL SC QATAR

Boulbina explique son choix

Recruté durant ce mercato estival au club qatari du Duhail SC en provenance du Paradou AC, l'attaquant algérien Adil Boulbina est revenu, sur les canaux officiels du club qatari, sur les raisons qui l'ont poussé à rejoindre la Qatar Stars League plutôt qu'un club européen, malgré les attentes d'une grande partie des supporters algériens.

très importante. Boulbina estime que le club qatari peut jouer un rôle clé dans son développement : «Je pense qu'Al-Duhail est capable de m'aider à améliorer mes capacités, et pourquoi pas devenir ma porte d'entrée vers l'Europe.», a-t-il encore relevé, en faisant sans doute référence à la promesse faite par le coach Belmadi de l'aider à évoluer dans le club de Braga au Portugal, dont le propriétaire est le même que celui du Duhail.

«BELMADI M'A FACILEMENT CONVAINCU»

L'attaquant a révélé, d'ailleurs, que l'entraîneur Djamel Belmadi, de retour au service sur le banc du club qatari, a eu un rôle déterminant dans sa décision : «J'ai parlé avec Belmadi et il m'a facilement convaincu du projet du club, ce qui a facilité mon acceptation de l'offre. Je lui voue un grand respect et une estime particulière pour

tout ce qu'il a apporté au football algérien. Sa présence ici m'apporte une motivation supplémentaire pour donner le meilleur de moi-même.»

Boulbina a aussi souligné l'influence positive des parcours réussis de plusieurs internationaux algériens au Qatar : «Le succès de joueurs comme Bounedjah, Belaïli, Brahimi et d'autres dans ce championnat m'a encouragé à tenter cette expérience.» Enfin, l'ex-joueur du Paradou n'a pas caché ses ambitions internationales : «Mon objectif est de convaincre le sélectionneur national de mes qualités et de décrocher une place en équipe première. Je veux contribuer aux succès des Verts et atteindre mes objectifs personnels.», a-t-il affirmé, même s'il reste conscient que sa tâche ne sera pas de repos, car il faudra en faire beaucoup pour convaincre le sélectionneur national, Vladimir Petkovic.

Marouane A.

EN FÉMININE U20

7 joueuses évoluant à l'étranger convoquées



L'équipe nationale féminine U20 a entamé dimanche, un stage de préparation au Centre technique national (CTN) de Sidi Moussa, en prévision de la double confrontation face au Sénégal, comptant pour le deuxième tour des éliminatoires de la Coupe du Monde 2026, prévue en Pologne. Vingt-six joueuses ont été convoquées par le sélectionneur national, Sid Ahmed Mouaz, dont sept évoluant à l'étranger. Le groupe a effectué en fin d'après-midi sa première séance d'entraînement. Le stage se poursuivra jusqu'au 18 août prochain. Pour rappel, cette double confrontation face au Sénégal aura lieu au mois de septembre.

«**M**on transfert à Al-Duhail est intervenu après avoir accompli la prière de l'Istikhara. J'ai ressenti un grand apaisement quant à ce choix», a confié l'ancien meilleur buteur du championnat algérien, expliquant que cette décision a été mûrement réfléchie. «J'ai subi beaucoup de pression, car tout le peuple algérien souhaitait me voir rejoindre l'Europe. Mais j'ai choisi Al-Duhail avec le cœur, et j'espère ne pas m'être trompé. Mon ambition est d'être un porte-bonheur pour l'équipe.», a-t-il expliqué, même si certains continuent de penser qu'il a plutôt choisi l'appât financier étant donné que l'offre de ce club était

ES MOSTAGANEM

Le keeper M'Bolhi rejoint le groupe

Le gardien de but international algérien, Raïs M'Bolhi, a rejoint, dimanche, l'effectif de l'ES Mostaganem pour éventuellement s'engager avec ce club de Ligue 1 de football, a indiqué la direction de ce dernier. Le portier de 39 ans devrait signer son contrat avec les "Haouata", dans les prochaines heures, après avoir "tout conclu" avec le président de cette formation, selon l'entraîneur Nadir Leknaoui. Une photo, publiée sur la page facebook officielle de l'ESM, montre M'Bolhi avec le capitaine de l'Espérance Djamel Benlamri à l'hôtel où résident les Vert et Blanc à Sétif pour effectuer leur deuxième stage d'intersaison.

M'Bolhi et Benlamri avaient participé, en 2019, au deuxième sacre africain de la sélection algérienne ramené du Caire, rappelle-t-on. Le futur keeper du club de l'Ouest du pays devrait vivre sa deuxième expérience dans le championnat algérien, lui qui est resté inactif depuis son départ du CR Belouizdad, il y a près d'une année et demie.

L'ESM, qui s'est difficilement maintenue parmi l'élite la saison passée, a connu plusieurs changements au sein de son effectif au cours de l'actuel mercato estival. La composante de l'équipe ayant été changée à hauteur de 80 pour cent.

MATCH DE PRÉPARATION

USMALGER 1- SC BEN AROUS 0

L'USM Alger s'est imposée face au CS Ben Arous (Div.2 tunisienne), 1-0 (mi-temps : 1-0), en match amical disputé dimanche à Tabarka (Tunisie), en vue de la prochaine saison 2025-2026 de la Ligue 1 Mobilis de football. L'unique réalisation des "Rouge et Noir" a été l'œuvre de Guenaoui, à la 10e minute de jeu. L'entraîneur intérimaire Hadj Adlène, a opté pour une large revue d'effectif, en alignant deux équipes différentes, une pour chaque mi-temps. Il s'agit du deuxième test amical pour les Algérois, après celui remporté jeudi face au CS Bizerte (Div.1 tunisienne), sur une réalisation de Benzaza (89e). A pied d'œuvre depuis lundi dernier à Tabarka, le vainqueur de la Coupe d'Algérie 2025, disputera un ou deux autres matchs de préparation, avant son retour au pays. En matière de recrutement, le club de Soustara a assuré jusque-là l'arrivée de trois recrues : défenseur international camerounais Che Malone Junior (ex-Simba SC/ Tanzanie), le milieu offensif Mohamed Bouderbala (ex-USM El-Harrach), et le milieu défensif Zakaria Draoui (ex-MC Alger). Cependant, l'USMA est toujours à la recherche d'un entraîneur en chef. L'USMA qui a bouclé l'exercice 2024-2025, à la 7e place au classement du championnat, en compagnie du MC Oran et de l'USM Khenchela, avec 40 points chacun, a sauvé sa saison en remportant la Coupe d'Algérie, pour la 9e fois de son histoire, aux dépens du CR Belouizdad (2-0).

LIGUE 2 AMATEUR

L'USMH EN PRÉPARATION À AÏN DRAHAM

L'USM Harrach, pensionnaire de Ligue 2 amateur de football (Gr. Centre-Ouest), s'est rendue ce dimanche à Aïn Draham (Tunisie), pour effectuer un stage précompétitif en vue de la saison 2025-2026, dont le coup d'envoi sera donné le 6 septembre prochain. Sur place, les Harrachis disputent une série de matchs amicaux, une manière de peaufiner l'aspect technico-tactique, avant le début de la compétition. Les coéquipiers de l'ancien gardien international, Faouzi Chaouchi, ont effectué la semaine dernière un premier stage à Alger, sous la houlette du nouvel entraîneur Azzedine Ait Djoudi, qui a succédé à Abderrahmane Osmane. En matière de recrutement, le club banlieusard a été l'un des plus actifs parmi les pensionnaires du deuxième palier du football national, avec l'arrivée notamment de l'ancien international Nacereddine Khoualed (ex-US Biskra), de l'ailier Fouad Lachhab (ex-Olympique Akbou), du défenseur Chamseddine Redouani (ex-réserve du CRB), ou encore du milieu offensif Abdelkrim Zouari (ex-RC Kouba). Dans l'objectif de préserver l'ossature, le club a renouvelé les contrats de plusieurs éléments, tels que le défenseur Rabah Haddadou, le milieu défensif Mohamed Daoud, et l'attaquant Ayoub Chouki. L'USMH a raté de très peu l'accession en Ligue 1 Mobilis, bouclant la saison 2024-2025 (Gr. Centre-Est) à la deuxième place avec 70 points, derrière le MB Rouissat (71 pts), auteur d'une accession historique parmi l'élite. Selon le tirage au sort du calendrier du championnat, rendu public dimanche, l'USMH entamera sa campagne à domicile face au MC Saïda.

CYCLISME

Les sélections nationales en préparation à Tiaret

Les sélections nationales cadets, juniors et seniors de vélo tout terrain (VTT) ont entamé, samedi à Tiaret, un stage de préparation s'étalant jusqu'au 18 août, en prévision des importantes échéances internationales à venir, a indiqué la Fédération algérienne de cyclisme (FAC). L'effectif de la sélection est composé de vingt athlètes, de différentes catégories d'âge, à savoir: Anes Seriret, Mohamed Toum, Abderrahmane Recherche, Kais Bendib, Youcef Bensmail, Omar Zeggaï, Youcef Ghouache, Mohamed Guerroudj, Abdelwakil Nedjar, Nazim Chellal, Abdelhalim Bediar, Mohamed Merdas, Ibrahim Merabet, Mohamed Amine Fertous, Rayan Saïdani, Rayan Berkane, Anis Sekouane, Mourad Miloudi, Sid Ahmaed Djebara et Ameur Mustapha Beldjilali. Le stage est dirigé par les entraîneurs nationaux Zohir Mekdas et Khaled Ghouache, secondés dans leur tâche par les mécaniciens Nacer-Eddine Mohamedi et Habib Sefih. Parmi les importantes échéances internationales préparées par les sélections nationales de VTT, les prochains Championnats Arabes et les Championnats d'Afrique de la spécialité.

Athlétisme / Championnat National Open

Les "Stars" étaient au rendez-vous

Les "Stars" de l'athlétisme algérien, notamment Skander Djamil Athmani sur 100 mètres et Souad Aït Salem sur 5000 mètres, ont été à la hauteur de leur statut lors de la première journée du Championnat National Open, disputée samedi au SATO du stade 5-Juillet, en remportant haut la main leurs épreuves respectives. Le champion paralympique Skander Athmani, sociétaire de l'ES Ben Aknoun, s'est imposé en 10.49, devant Hachemi Benchahda, de la sélection nationale militaire (10.64) et Idris Laredj, du MC Alger en 10.65. Sur le 5000 mètres, et malgré le poids de l'âge (46 ans), Souad Aït Salem (CR Belouizdad) n'a laissé aucune chance à ses principales rivales, à savoir : Ghania Rezik du MC Alger (2e) et Malika Benderbal de l'AS Protection Civile d'Alger (3e).



FC BARCELONE

Le match face au Villarreal à Miami

Javier Tebas, président de la Liga, pourrait voir son idée de délocalisation d'un match du championnat espagnol en dehors de ses frontières enfin aboutir. La rencontre de la 17e journée de Liga entre Villarreal et le FC Barcelone, le 20 décembre prochain, pourrait être jouée au Hard Rock Stadium de Miami. Mais pour se faire, il reste une dernière étape à franchir: avoir l'accord de la Fédération espagnole de football (FREF), qui gère toutes les rencontres des clubs du pays ainsi que les

matchs internationaux de la Roja. Le Conseil d'administration de la FREF se réunira ce lundi pour trancher sur le dossier. En cas de réponse positive, une autre instance du football prendra le relais pour délivrer une réponse définitive. Selon le règlement, une fois l'accord donné par le FREF, c'est à l'UEFA de se charger du dossier. Et ce sera à l'instance européenne d'autoriser définitivement la tenue de la rencontre de Liga aux Etats-Unis ou non. "La Confédération doit autoriser cette demande au plus

tard 21 jours avant le match en question", précise Mundo Deportivo. Autrement dit, le Barça et Villarreal pourraient attendre jusqu'au 30 novembre pour être fixés, en cas de réponse positive à la sortie du Conseil d'administration de la FREF ce lundi. Après avoir manqué le rendez-vous de la Coupe du monde des clubs aux Etats-Unis, les Blaugranas ne comptent pas laisser passer leur chance de conquérir les Américains et de fidéliser leurs supporters outre-Atlantique.



ANGLETERRE

Crystal Palace remporte le Community Shield

Crystal Palace s'est offert le premier Community Shield de son histoire contre Liverpool (2-2, 3 t.a.b à 2), dimanche à Wembley, trois mois après son exploit en finale de Coupe d'Angleterre contre Manchester City (1-0). Les Eagles ont égalisé deux fois, en première et en seconde période, contre le champion d'Angleterre, qui disputait son premier match officiel depuis la mort tragique de son attaquant Diogo Jota dans un accident de voiture début juillet.

Liverpool a ouvert le score dès la 4e minute grâce au Français Hugo Ekitiké, qui a marqué son premier but sous ses nouvelles couleurs. Crystal Palace s'est repris sur un pénalty de Jean-Philippe Mateta après une faute de Virgil van Dijk (17e, 1-1), quatre minutes avant un nouveau but de Liverpool, assez chanceux, sur un centre au second poteau de Jérémie Frimpong qui a lobé Dean Henderson (21e, 2-1). Dominateurs en seconde période, les Eagles ont égalisé logiquement par l'ancien Marseillais Ismaïla Sarr, lancé dans le dos d'une défense de nouveau mal alignée (2-2, 77e).

LES REDS N'ONT PAS OUBLIÉ JOTA

Il ne quittera jamais le cœur des supporters de Liverpool. Un mois après la disparition de l'attaquant portugais Diogo Jota lors d'un accident de voiture, de nombreux hommages ont été rendus dimanche en marge du Community Shield entre Liverpool et Crystal Palace. Pour ce premier match offi-

ciel de la saison anglaise, le stade de Wembley - divisé entre Reds et Eagles - s'est uni quelques minutes avant le début du match pour honorer la mémoire de Diogo Jota et André Silva. La légende du club Ian Rush, la présidente de la Fédération anglaise Debbie Hewitt et le président de Palace Steve Parish ont déposé des gerbes de fleurs devant la tribune rouge, dans laquelle plusieurs banderoles commémoratives étaient brandies. Il était notamment inscrit "Rest in Peace Diogo Jota & André Silva, you'll never walk alone". Une photo a été diffusée sur les deux écrans géants au moment de la diffusion de l'hymne "You'll Never Walk Alone", suivie par le chant des supporters dédié à leur ancien attaquant, qui a disputé 182 matches avec les Reds. Une fois les équipes entrées sur le terrain et l'hymne "God save the king" joué, une minute a été respectée. Enfin presque. Des voix se sont élevées des travées du stade, brisant le silence, pourtant habituel en Angleterre. De quoi mettre les fans des Reds hors d'eux-mêmes, qui ont immédiatement sifflé les fauteurs de troubles.

Real Madrid

La galère de Camavinga se poursuit

La période de galère se poursuit pour Eduardo Camavinga. Après avoir passé près de la moitié de la saison dernière à l'infirmerie, le milieu de terrain du Real Madrid est encore perturbé par ses soucis physiques. A l'aube de l'exercice 2025-2026, l'international français (26 sélections, 2 buts) souffre aujourd'hui de la cheville droite. Le joueur de 22 ans, qui a passé des examens, souffre d'une "entorse", comme l'a révélé ce dimanche le club merengue dans un communiqué. Aucune durée d'absence n'a été annoncée mais le n°6 pourrait manquer les prochaines échéances du Real. Selon Marca, Eduardo Camavinga ne participera pas au dernier match de préparation face au WSG Tirol, mardi en Autriche (19h). Et il devrait également être forfait pour

la reprise de la Liga contre Osasuna, le 19 août à Bernabeu (21h). Absent durant près de deux mois et demi au printemps dernier à cause d'un problème aux ischio-jambiers, le gaucher d'1,82m n'a pas encore évolué sous les ordres de Xabi Alonso, qui a pris la succession de Carlo Ancelotti sur le banc madrilène début juin. Pendant la Coupe du monde des clubs aux États-Unis, Camavinga n'a pas joué une seule minute. Il était sur le banc lors de la débâcle face au PSG en quarts de finale (4-0), sans entrer en jeu dans le New Jersey. Sous contrat jusqu'en 2029, le vice-champion du monde vit sa huitième période d'indisponibilité liée à une blessure depuis son recrutement au Stade Rennais pour 31 millions d'euros il y a quatre ans.

BORUSSIA DORTMUND

L'ADIEU MÉRITÉ À MATS HUMMELS

Le Signal Iduna Park du Borussia Dortmund, comble et vibrant, a offert à Mats Hummels l'adieu qu'il méritait. Officiellement retraité depuis juin après une saison discrète à l'AS Roma, le défenseur allemand n'avait pas eu l'occasion de dire au revoir à son public. Le BVB a réparé cet oubli en l'invitant à débiter ce match amical contre la Juventus, avant de le remplacer symboliquement à la 17e minute par Niklas Süle, ancien coéquipier au Bayern et à Dortmund. Une haie

d'honneur, des applaudissements à l'unisson et un Mur Jaune en fusion ont dit au revoir à sa légende. Arrivé à Dortmund à l'aube de l'ère Jürgen Klopp, Hummels a tout connu. La montée en puissance du club, les titres de champion en 2011 et 2012, les victoires en Coupe et Supercoupe d'Allemagne, et la finale de Ligue des champions 2013. Capitaine dans les moments de transition, il a incarné l'esprit combatif et la fidélité au maillot jaune et noir.

BRÉSIL

LE PRÉSIDENT DU CORINTHIANS RÉVOQUÉ

Augusto Melo, président du Corinthians, inculpé de vol et de blanchiment d'argent par la justice, a été destitué de ses fonctions samedi par un vote de l'assemblée générale du club de São Paulo. Melo, qui avait fait venir l'international néerlandais Memphis Depay au Corinthians en septembre 2024, est renvoyé devant la justice pour "association criminelle", "blanchiment d'argent" et "vol", selon une source judiciaire citée par l'AFP le 23 juillet. Il est notamment soupçonné d'irrégularités dans un contrat de sponsoring avec la plateforme de paris Val de Bet. Selon des documents publiés par la presse brésilienne, Melo, 61 ans, est accusé d'avoir mis en place un réseau d'entreprises fictives pour détourner de l'argent du club, qui traverse des difficultés économiques. Le parquet de São

Paulo demande aux accusés de dédommager le club à hauteur de 40 millions de reais (environ 7,2 millions de dollars). Lors de l'assemblée générale samedi, 1.413 membres ont voté en faveur de sa destitution définitive, et 620 ont voté contre, selon les résultats officiels communiqués par le club. Le Corinthians, qui compte parmi ses supporters le président du Brésil Luiz Inácio Lula da Silva, occupe actuellement la douzième place du championnat national. Sept fois champion du Brésil, une fois vainqueur de la Copa Libertadores (2012) et deux fois de la Coupe du monde des clubs (2000, 2012), le Corinthians a aussi été le club de joueurs entrés dans la légende, dont Garrincha, Rivelino, Socrates, Roberto Carlos, ou plus récemment Javier Mascherano.



ARABIE SAOUDITE

Coman rejoint Cristiano Ronaldo

Le feuilleton autour de l'avenir de Kingsley Coman touche à sa fin.

Après plusieurs semaines de rumeurs et d'approches, l'ailier international français a donné son accord pour rejoindre Al-Nassr, où évolue déjà Cristiano Ronaldo. Selon les informations de Fabrizio Romano confirmées par RMC Sport ce dimanche, les négociations entre le Bayern Munich et le club saoudien sont désormais en cours pour boucler le transfert. Sous contrat avec le géant bavarois jusqu'en 2027, Coman semble prêt à tourner la page européenne pour relever un nouveau défi. À 29 ans, Kingsley Coman, formé au Paris Saint-Germain et passé par la Juventus avant de briller au Bayern, va découvrir un championnat en pleine expansion. L'été dernier déjà, il avait été proche de quitter la

Bavière, approché par des clubs de Premier League, le Barça et même Al-Hilal. Un an plus tôt, il expliquait au Figaro: "Il y a eu des contacts, mais j'ai tout de suite dit que cela ne m'intéressait pas. Je suis trop jeune pour aller là-bas et j'arrive dans les meilleures années de ma vie. J'ai envie de jouer là où est le très haut niveau et aujourd'hui c'est en Europe. Je comprends ceux qui y vont pour des sommes délirantes qui changent la vie de toute une famille." Désormais, le contexte et ses ambitions semblent avoir évolué. Si l'accord se concrétise, Kingsley Coman rejoindra un vestiaire déjà composé de Sadio Mané, arrivé en 2023, et de João Félix, fraîchement transféré de Chelsea pour 30 millions d'euros. Avec Cristiano Ronaldo, toujours leader du projet, Al-Nassr pourrait aligner un trio offensif redoutable, mêlant vitesse, technique et expérience.

LES MOTS CROISÉS

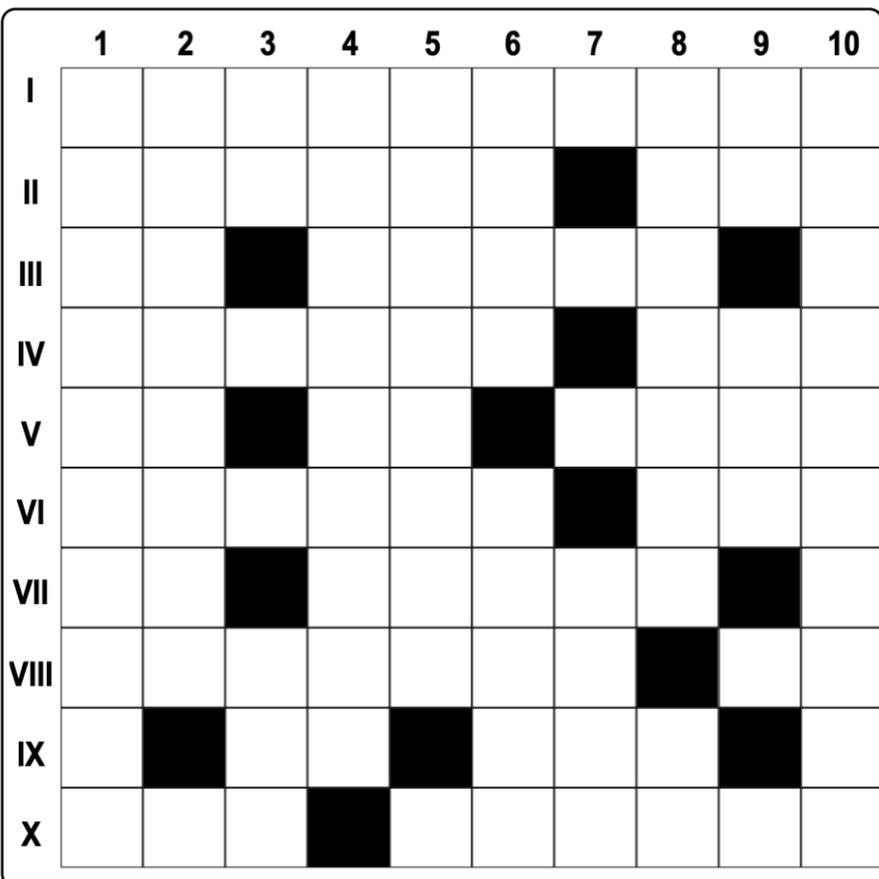
LES MOTS FLÉCHÉS

HORIZONTALEMENT

I. Déremboursé à tout-va par les temps qui courent. II. Essentiel pour un bon diagnostic. Exprime l'indifférence. III. Article. Versée depuis peu au médecin qui exerce en zone sous-médicalisée. IV. Un lieu d'exercice pour médecins haut gradés. Un vaccin administré au cabinet. V. Non communiqué. Grand dieu. Princesse de Kiev. VI. Elle stridule dans tout le bassin méditerranéen. Parti politique. VII. Vieille langue. Col des Alpes. VIII. Ses patients sont morts, mais il les soigne quand même. Etat idéal pour un examen clinique. IX. Conifère. Attendri. X. Chevalier en jupons. Maladie humaine à qui l'on donne parfois des noms d'oiseaux.

VERTICALEMENT

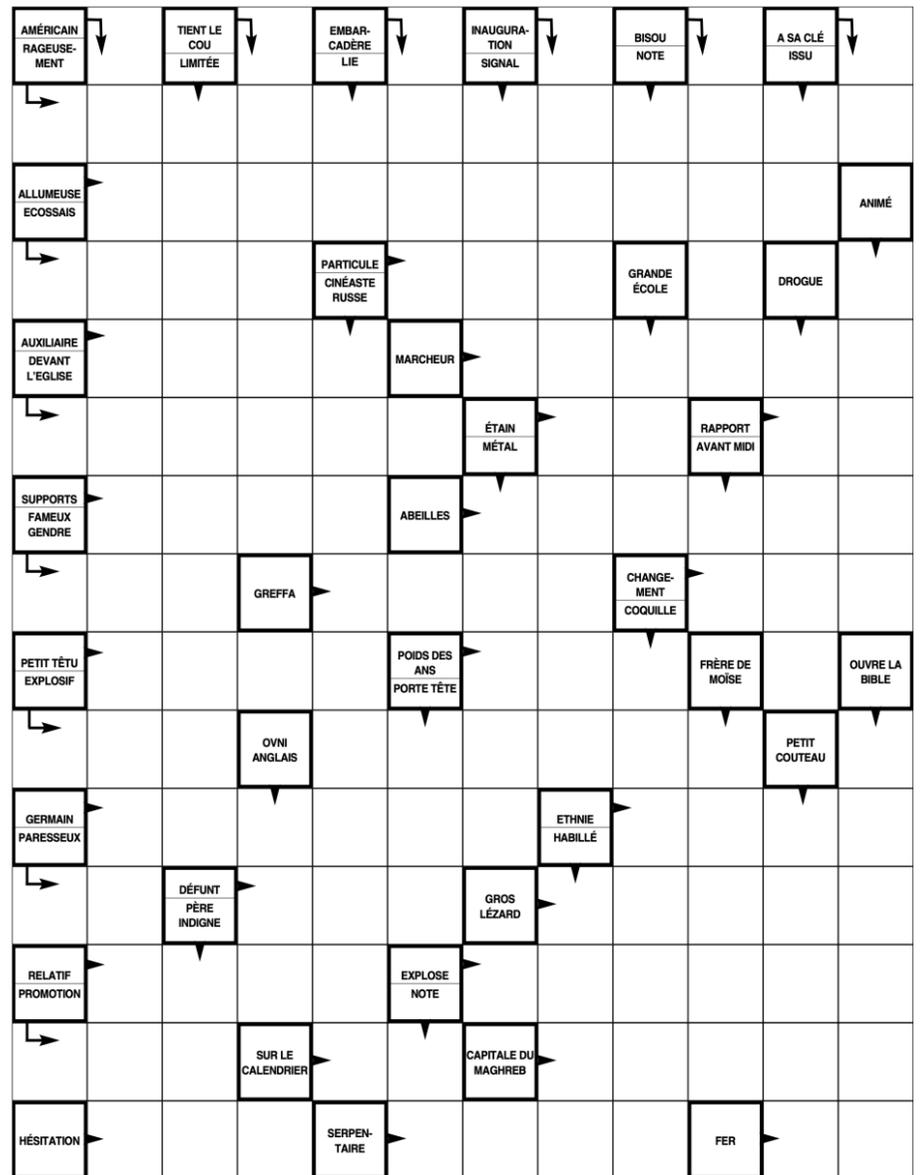
1. Ça n'est pas une dépression passagère. 2. Illégal pour le médecin marron. 3. Accord russe. Alcool. 4. Quand il est médical, c'est une nécessité absolue d'agir. 5. Une base alimentaire que tout médecin doit conseiller. 6. On en met dans la tisane...ou dans le pastis. Greffer. 7. Mousse. 8. Stupéfait. A l'entendre, il est riche. 9. Volonté enfantine. Ces produits sont-ils bons pour la santé ? 10. Un autre nom pour le médecin.



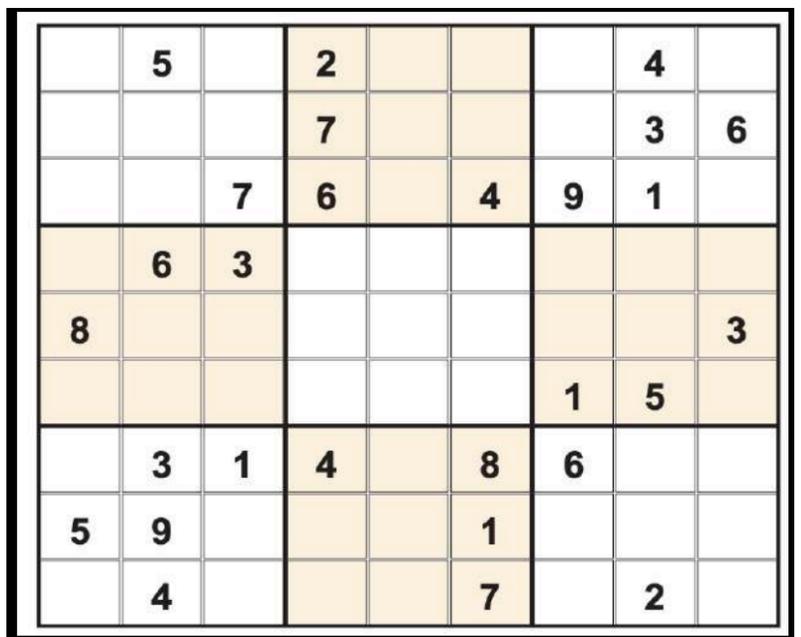
MOTS MÊLÉS

Le mot-mystère est :
espérance

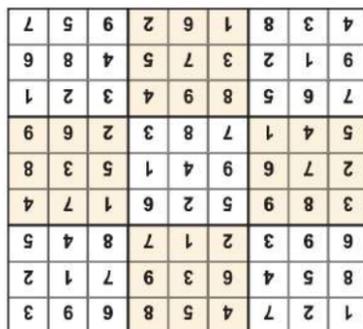
- ADDITIF
- ARCHIPEL
- BIELLE
- BLAGUE
- BLANC
- CADEAU
- COSTAUD
- COTON
- DECORER
- DIVISER
- GLOBAL
- JUGER
- MESQUIN
- MORDANT
- MURMURE
- MYTHE
- NEIGE
- QUESTION
- REVEILLON
- SAPIN
- SAVON
- SKIEUR
- STATION
- TAQUIN
- TESSON
- TOCSIN
- TORDU
- TOTEM
- VIVRE
- VOLONTE



SUDOKO



SUDOKO - LES MOTS CROISÉS



SOLUTION LES MOTS FLÉCHÉS

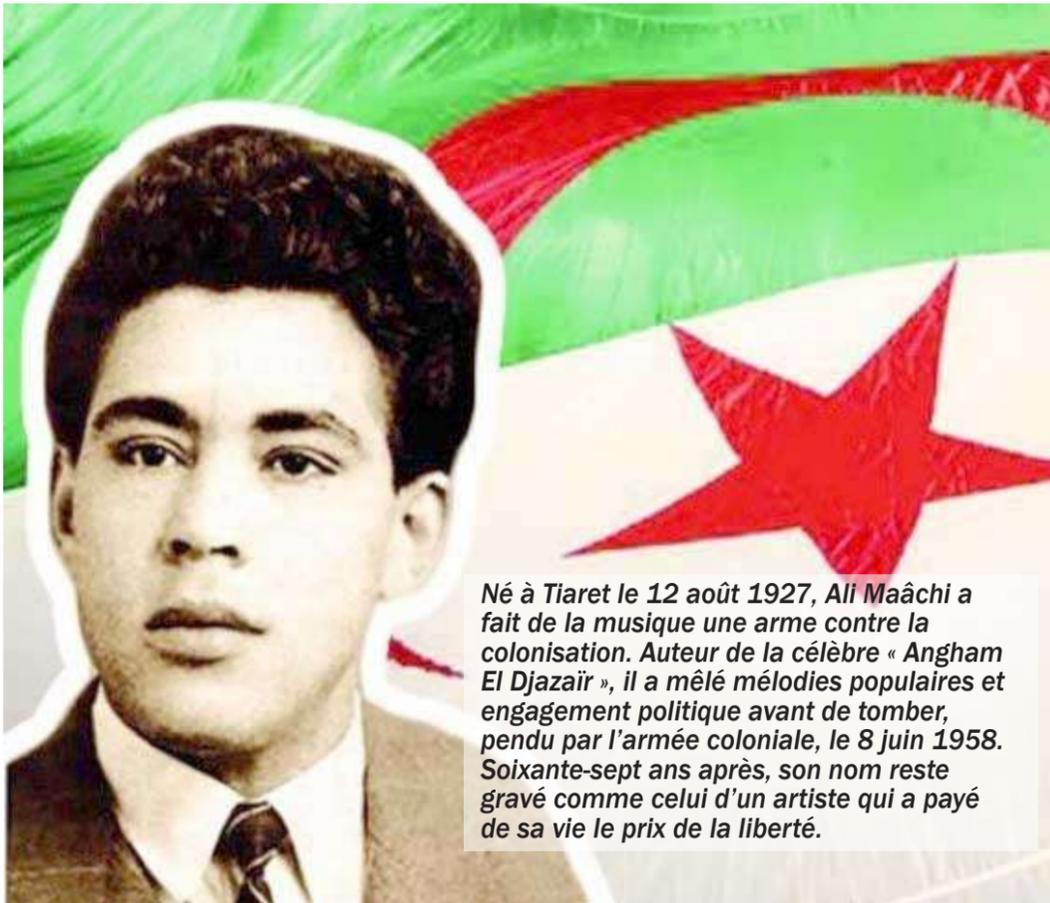


MÉMOIRE ET LUTTE

Ali Maâchi, la voix de l'Algérie libre

■ **Samy Terki**

Le 12 août 1927, à Tiaret, naît Ali Maâchi, futur symbole de la chanson patriotique algérienne et martyr de la Révolution. Issu d'une famille modeste, il quitte tôt l'école pour aider son père à travailler la terre. Très jeune, il subit les humiliations et exactions de l'administration coloniale, ce qui nourrit en lui une détermination irréversible, chanter et agir pour une Algérie indépendante. En 1949, il effectue son service militaire à la base navale française de Bizerte, en Tunisie. Cette formation technique lui ouvre, à son retour, les portes de Radio-Alger, où il côtoie de nombreux artistes et affine sa maîtrise musicale. En 1953, à 26 ans, il fonde à Tiaret l'orchestre Safir Ettarab « Ambassadeur de la chanson », spécialisé dans le genre bédouï et résolument engagé pour l'indépendance. Les membres de Safir Ettarab, vêtus aux couleurs de l'emblème national, interprètent exclusivement ses chansons. En 1956, Maâchi enregistre Angham El Djazaïr « Mélodies d'Algérie », œuvre majeure mêlant divers styles du patrimoine musical algérien et s'opposant frontalement à la politique coloniale de dépersonnalisation culturelle. À l'aube de la Guerre de libération, lui et ses musiciens rejoignent le maquis. Plusieurs y laisseront leur vie : Mokhtar Okacha et Larbi Hacheми Oueld El Garde meurent au combat ; Mostefa Belarbi, violoniste du groupe, est arrêté et torturé ; d'autres, comme Zekri



Né à Tiaret le 12 août 1927, Ali Maâchi a fait de la musique une arme contre la colonisation. Auteur de la célèbre « Angham El Djazaïr », il a mêlé mélodies populaires et engagement politique avant de tomber, pendu par l'armée coloniale, le 8 juin 1958. Soixante-sept ans après, son nom reste gravé comme celui d'un artiste qui a payé de sa vie le prix de la liberté.

Moulay, Mekki Benaouda et Abdeslem Mustapha, prennent aussi le maquis. Le répertoire de Maâchi compte, outre Angham El Djazaïr, des titres comme El Babour, Taht samae El Djazaïr, Ya salam âla el banet, Essayf wassal, Mazal aâlik en'khemmem ou W'sayet el goumri. Le 8 juin 1958, l'armée coloniale découvre des armes et explosifs dans les domiciles de Maâchi et de deux compagnons, dont Mohamed Djahlane. Capturés, torturés, ils sont exécutés par pendaison, puis leurs corps

mutilés et exhibés sur la place Carnot, en plein centre de Tiaret. Depuis 1997, l'Algérie célèbre la Journée nationale de l'artiste chaque 8 juin, date de son assassinat. En 2006, le Prix Ali-Maâchi du président de la République est créé pour récompenser les jeunes créateurs algériens de moins de 35 ans dans plusieurs disciplines : littérature (roman, poésie), arts musicaux, lyriques, chorégraphiques, cinématographiques, audiovisuels, dramatiques et plastiques. Les montants attri-

bués sont de 500 000 DA pour le premier prix, 300 000 DA pour le deuxième et 100 000 DA pour le troisième. Soixante-sept ans après, on se souvient toujours de ce jeune homme qui chantait l'Algérie avec autant de passion qu'il l'a défendue. Ses mots et ses mélodies n'ont pas vieilli. Dans les rues de Tiaret, dans les voix qui reprennent « Angham El Djazaïr », il est encore là, debout, refusant de se taire.

Samy Terki

SALON INTERNATIONAL DU LIVRE ARABE D'ISTANBUL

L'Algérie expose 200 ouvrages en Turquie

Le ministère de la Culture et des Arts prend part au 10^e Salon international du livre arabe d'Istanbul, ouvert samedi en Turquie, avec une large sélection de près de 200 titres. Ces ouvrages, provenant des publications du ministère ainsi que de plusieurs maisons d'édition nationales, sont présentés dans un pavillon officiel organisé par l'Entreprise nationale des Arts graphiques (ENAG). Selon un communiqué du ministère publié dimanche, cette participation s'inscrit dans la stratégie nationale visant à faire connaître le patrimoine culturel algérien et à promouvoir la création artistique et littéraire sur la scène internationale. Le pavillon algérien rassemble des ouvrages variés consacrés aux arts, au patrimoine matériel et immatériel, ainsi qu'à la littérature sous différentes formes. Romans, essais, beaux-livres, recueils poétiques et publications patrimoniales offrent un panorama représentatif de la richesse et de la diversité de la scène culturelle du pays. Lors de l'inauguration officielle du Salon, le pavillon algérien a reçu la visite du gouverneur d'Istanbul, Davut Gül, et du président de l'Association internationale des éditeurs de livres arabes, Mehdi Jemili, témoignant de l'intérêt porté à la présence algérienne. Considéré comme l'un des rendez-vous majeurs du livre arabe à l'échelle internationale, le Salon d'Istanbul attire chaque année un large public d'éditeurs, d'auteurs et de lecteurs venus du monde arabe et d'ailleurs. Pour l'Algérie, cette « édition » constitue « une vitrine importante » pour valoriser son patrimoine, soutenir ses auteurs et renforcer les échanges culturels avec d'autres pays.

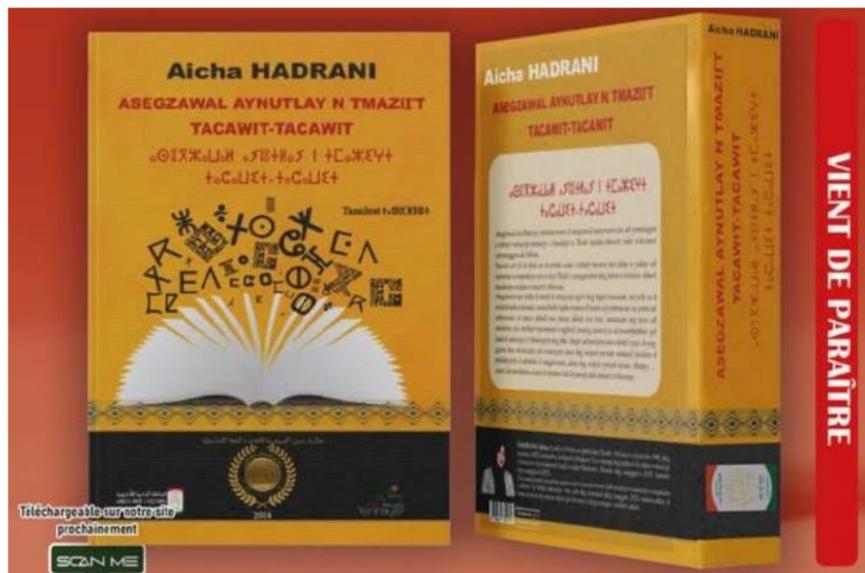
Samy Terki

LANGUE ET PATRIMOINE

Le chaoui a enfin son dictionnaire

■ **Samy Terki**

La jeune chercheuse Aïcha Hadrani, doctorante à l'Université Hadj-Lakhdher de Batna, vient de publier le premier dictionnaire unilingue chaoui. Cet ouvrage de 900 pages, édité par le Haut-Commissariat à l'amazighité (HCA), réunit plus de 1 000 mots, expressions, proverbes, histoires et illustrations. Il s'agit d'une première dans l'histoire de cette variante de la langue amazighe, parlée depuis des siècles dans les Aurès et le Sud-Est algérien. Ce dictionnaire a été récompensé par le Prix du Président de la République pour la littérature amazighe, obtenant la deuxième place dans la catégorie linguistique. Une distinction notable dans un domaine considéré comme l'un des plus exigeants. Aïcha Hadrani explique que l'idée de ce travail est née d'un constat : l'absence de dictionnaire académique en chaoui. « Jusqu'à présent, tout le monde se basait sur les dictionnaires kabyles. Cela m'a poussée à réaliser ce lexique, qui est le premier diction-



naire chaoui-chaoui et le deuxième dictionnaire amazigh après celui du kabyle, réalisé par le professeur Kamel Bouamara », précise-t-elle. Ce dernier, enseignant-chercheur à l'Université Abderrahmane-Mira de Béjaïa, est l'auteur du premier dic-

tionnaire unilingue amazigh et de nombreux ouvrages en amazigh et en français. Le travail de la doctorante recense 1 028 mots, noms et verbes, accompagnés d'exemples pour chaque entrée. Des expressions courantes utilisées dans la région de

Tkout y figurent, ainsi que des mots employés par les enfants. L'ouvrage inclut également des proverbes, dictons, énigmes et histoires. Certaines relatent des faits réels, éclairant la vie et la pensée des Chaouis ; d'autres, fictives, appartiennent à la tradition orale et servent à divertir, conseiller ou transmettre un savoir.

Pour en faciliter l'accès, l'auteure a ajouté des illustrations destinées notamment à ceux qui ne maîtrisent pas bien la langue ou viennent d'autres parlers amazighs. Les mots sont classés par ordre alphabétique et transcrits à l'aide de l'alphabet phonétique international (API), permettant une prononciation fidèle, utile aux chercheurs et aux non-locuteurs. Ce dictionnaire, amazigh-amazigh, s'adresse en priorité aux locuteurs et aux apprenants avancés. Pour son autrice, il répond à un double objectif, documenter un parler ancestral et contribuer à la préservation de la diversité linguistique amazighe pour les générations futures.

Samy Terki

16

● Alger 29°
 ● Ouargla 42°
 ● Oran 30°
 ● Constantine 41°

FADJR	DOHR	ASR	MAGHREB	ISHA
04:04	12:54	16:42	19:53	21:30

Décès de l'ancien international du NA Hussein Dey, Sid Ali Lazazi

La FAF présente ses condoléances

C'est avec une profonde tristesse et une grande douleur que le président de la Fédération algérienne de football, M. Walid Sadi, a appris le décès de l'ancien joueur international, feu Sid Ali Lazazi. En cette triste occasion, le président de la FAF, en son nom propre et au nom de tous les membres du bureau fédéral, présente ses plus sincères

condoléances à la famille du défunt, ainsi qu'à toute la famille du football algérien, en particulier au club Nasr Hussein Dey. Nous prions Dieu Tout-Puissant d'accorder au défunt Sa sainte miséricorde, de lui ouvrir les portes de Son paradis et de prêter à ses proches patience et réconfort. À Allah nous appartenons et à Lui nous retournons», a écrit la FAF.



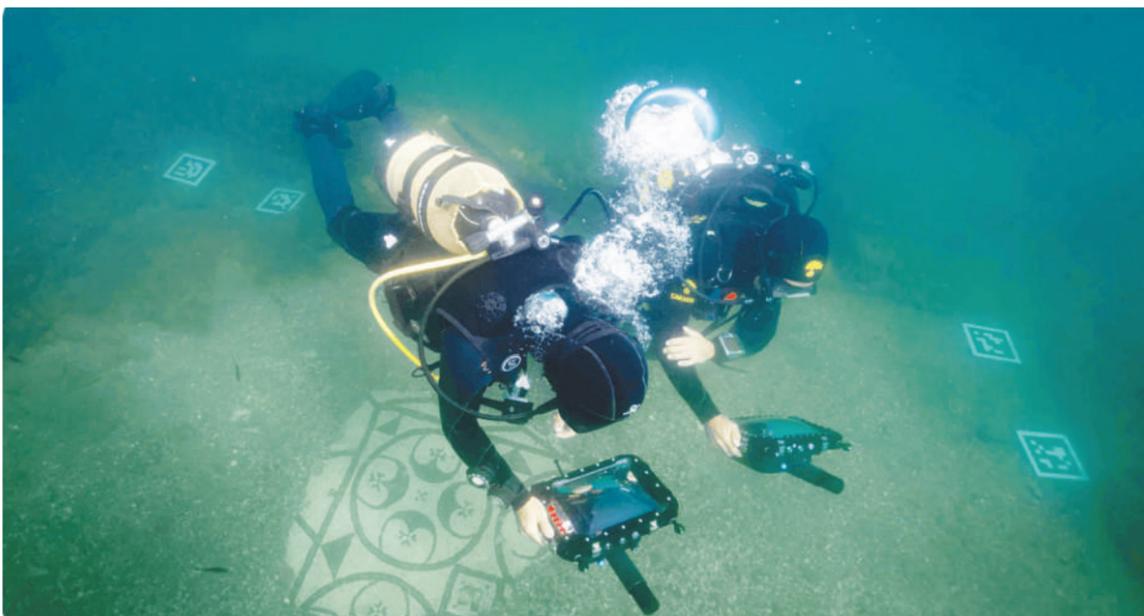
L'EXPRESS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION /Mardi 12 Août 2025//N° 1136// PRIX 20DA

Port de Tipasa

Lancement de la 2^e campagne de plongée et de recherche

La deuxième campagne de plongée et de recherche archéologique sous-marine a été lancée, lundi, à partir du port de Tipasa, en application des recommandations du Comité du patrimoine mondial visant à élargir la zone de protection du site archéologique de Tipasa.



L'opération, inscrite dans le cadre de la mise en œuvre des instructions du ministère de la Culture et des Arts, a été lancée par le directeur local de la culture, Boubekour Arous. La campagne a mobilisé 11 plongeurs archéologues et chercheurs représentant plusieurs institutions et organismes nationaux, dont le Musée public national maritime, l'Office national de gestion et d'exploitation des biens culturels protégés (OGEB),

le Centre national de recherche en sciences marines et en aquaculture de Bou Ismail, ainsi que la direction de la culture et des arts de la wilaya, a indiqué M. Arous à l'APS. L'équipe de recherche procédera, tout au long de cette campagne qui se poursuivra jusqu'en septembre, à des plongées en mer afin de récupérer divers objets archéologiques dont l'emplacement a été repéré lors de la première opération menée en avril dernier. Il s'agira également de rechercher

d'éventuelles autres pièces archéologiques sur le site. Selon M. Arous, cette initiative scientifique et culturelle vise à délimiter la zone tampon de l'extension maritime du site archéologique, en vue de prendre les mesures de protection appropriées durant cette année 2025. Elle a également pour objectif de vérifier l'hypothèse de l'existence d'une cité antique sous-marine et celle d'un port datant de la préhistoire, plus précisément de l'époque phénicienne, et d'en identifier les

éléments et les limites. Le responsable a souligné que le ministère de la Culture et des Arts, et par son intermédiaire les autorités publiques, œuvraient à la préservation de tous les sites archéologiques de Tipasa. Pour rappel, la 1^{re} campagne de plongée et de recherche archéologique avait débuté en avril dernier, mais avait été interrompue en raison des mauvaises conditions météorologiques, selon la même source.

Le 22 août marquera le retour de Cheb Mami

Après une longue absence, Cheb Mami, figure emblématique du raï, va remonter sur scène en Algérie. Il se produira le vendredi 22 août 2025 à 21 h au Centre des congrès Le Méridien d'Oran. Ce concert est un événement notable pour les fans de raï, qui auront l'occasion de revivre ses plus grands succès ainsi que ses créations les plus récentes. Pour ce spectacle de retour, les organisateurs proposent trois formules adaptées à tous les budgets : un accès standard à 4 000 DZD, un siège réservé à 6 000 DZD et une formule VIP incluant une table et un cocktail dînatoire à 10 000 DZD. Les billets sont d'ores et déjà en vente et pourront être retirés sur place à partir du 11 août 2025.



La karatéka Cylia Ouikene classée 4^e aux Jeux mondiaux de Chengdu

La karatéka Cylia Ouikene, classée 4^e aux Jeux mondiaux de Chengdu, en Chine, qui ont accueilli plus de 4 000 athlètes, a brillamment représenté l'Algérie. Dans une poule extrêmement relevée, face à des championnes du monde, elle est parvenue à se qualifier pour les demi-finales. Cette fois, pas de médaille, mais une quatrième place mondiale qui prouve qu'elle est au plus haut niveau. Elle se prépare déjà pour le championnat du monde de karaté qui aura lieu au Caire, en Égypte, du 27 au 30 novembre 2025.



Assassinat par l'armée sioniste de six journalistes palestiniens

Le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme condamne

Dans un communiqué publié sur le réseau social X, le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme a condamné « le meurtre par l'armée israélienne de six journalistes palestiniens » dans la bande de Gaza, dans la nuit de dimanche à lundi. Selon le communiqué, le Haut-Commissariat accuse Israël d'avoir « visé la tente » où se trouvaient cinq employés de la chaîne Al Jazeera, ce qui « constitue une grave violation du droit international humanitaire ». Un journaliste pigiste qui collaborait occasionnellement avec des médias locaux a également été tué lors de la même frappe.

Selon des chercheurs le tabagisme augmenterait de 36 % le risque de diabète de type 2

Le diabète de type 2 est la forme la plus courante de la maladie (90 % des cas). Parmi les facteurs de risque, on compte le tabagisme, le surpoids ou l'obésité, la sédentarité, l'hypertension artérielle, le cholestérol, ainsi qu'une alimentation déséquilibrée. Une

étude publiée en juillet dernier dans l'American Journal of Preventive Medicine nous en apprend davantage sur le lien entre tabac et diabète de type 2. Selon les chercheurs, les fumeurs auraient 36 % de risques supplémentaires de développer la maladie.

De fortes pluies orageuses sont attendues aujourd'hui dans plusieurs wilayas.

Des pluies, parfois orageuses, sont prévues aujourd'hui dans plusieurs wilayas, indique l'Office national de météorologie dans un bulletin météorologique spécial (BMS). Ce BMS, placé en vigilance « jaune », concerne les wilayas de Tébessa, Khenchela, Batna,

Biskra, Sétif, M'Sila et Djelfa, où des pluies sont attendues ce lundi, ainsi que les wilayas de Bordj Bou Arreridj, Ouled Djellal, El-Meghaïer, Laghouat, Bordj Badji Mokhtar et In Guezzam, où des orages sont prévus. Durant la période de validité du BMS, des vents de sable souffleront sur les

wilayas d'Adrar et de Bordj Badji Mokhtar. Mardi, l'ONM prévoit des pluies parfois orageuses dans les wilayas de Bordj Badji Mokhtar et d'In Guezzam, ainsi que des orages dans les wilayas de Tamanrasset, de Tébessa et de Khenchela.